



Departement  
des Landes

ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie

2017

# Diagnostic préalable Sylv'Adour



*SIVU des Chênaies de l'Adour*

CHARLOTTE IDIART

CNPF

30/10/2017



## Résumé

Depuis sa création en 1994, le Groupement de Productivité Forestière (GPF) Sud Adour (Association loi 1901) a pour objet le regroupement des propriétaires forestiers afin de leur apporter une aide pour l'amélioration dans la gestion de leurs parcelles forestières.

La grande difficulté du secteur forestier en Sud Adour est liée à la multipropriété et à la faible représentativité des propriétaires (nombre de propriétaires inscrits à un syndicat). Dans ce cadre, le GPF Sud Adour, d'abord seul, puis avec la participation financière du Pays Adour Landes Océanes dans le cadre de sa Charte Forestière de Territoire (CFT), ont réalisé (à partir de 2007) des réunions cantonales d'information des propriétaires. L'objectif portait sur l'intérêt du regroupement, la gestion des peuplements et une meilleure connaissance de l'organisation des instances forestières. À la fin de ces réunions, il est apparu une très forte volonté des propriétaires de gérer leurs forêts.

Un Plan de Développement de Massif (PDM) a pu donc être mis en place grâce à la collaboration entre le Pays Adour Landes Océanes, le Pays Adour Chalosse Tursan, le Centre Régional de la Propriété Forestière et la Chambre d'Agriculture des Landes. Un cofinancement assuré par le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général des Landes, l'Europe et le CRPF Aquitaine a permis l'embauche d'un technicien forestier assurant l'animation et la création de deux Associations Syndicales Libres (ASL).

En 2016, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) a initié un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) intitulé "DYNAMIC Bois". Il vise à sélectionner et à financer des projets collaboratifs, ayant pour objectif de dynamiser la mobilisation de bois sur des territoires, ciblés, dotés de ressources encore non exploitées et destinées à alimenter entre autres les chaufferies collectives et réseaux de chaleur ayant bénéficié du Fond Chaleur.

Ce programme doit permettre la remise en production de parcelles délaissées de tout objectif de production.

Aujourd'hui sur le secteur du Sud Adour certaines problématiques sont présentes :

- Un morcellement important de la propriété sur de petites parcelles n'offrant pas un attrait économique pour les entreprises intervenantes.
- Un manque de compétences des propriétaires en termes de sylviculture, entraînant une absence de gestion sur les parcelles forestières.
- Un secteur composé d'une majorité de feuillus, situé entre les Pyrénées Atlantiques et le Massif de Pin Maritime des Landes de Gascogne.

Malgré cela, il existe, sur ce secteur un potentiel forestier intéressant qui mérite une attention toute particulière.

Les travaux à réaliser vont porter sur l'amélioration des parcelles ayant un manque de gestion et sur la mise en place des coupes d'amélioration au profit des plus belles tiges. Sur certaines propriétés laissées à l'abandon, il sera proposé aux propriétaires volontaires de les transformer par plantation ou régénération naturelle. Les produits issus de ce type de coupe seront valorisés en bois d'œuvre pour les bois de qualité, en bois de service ou d'industrie. La vente de ces produits reste faiblement rémunératrice et ne permet pas le financement des travaux. Ainsi, grâce au programme Sylv'Adour, des financements adaptés vont permettre aux propriétaires motivés de remettre en production leurs parcelles avec l'aide de professionnels.

## Sommaire

1. Présentation du projet Sylv'Adour.....	3
1.1 Description de la zone .....	3
1.2 Présentation du projet .....	4
2. Milieu naturel .....	5
2.1 Texture des sols.....	5
2.2 Relief et hydrographie.....	6
2.3 Le climat .....	7
2.4 Occupation physique du sol .....	8
3. Forêt du Sud-Adour .....	9
3.1 Surface et répartition forestière en fonction du cadastre par pays .....	9
3.2 Types de propriétés .....	10
3.3 Essences rencontrées.....	11
3.4 Types de peuplements (carte Annexe 4).....	13
4. Les fonctions de la forêt .....	16
4.1 Le rôle économique .....	16
4.2 Le rôle social .....	16
4.3 Le rôle environnemental .....	19
4.4 Les documents de gestion durable.....	24
4.5 La certification.....	25
4.6 Faiblesses et atouts de la forêt du Sud-Adour.....	26
5. Les acteurs de la filière bois.....	29
5.1 L'Amont .....	29
5.2 l'Aval .....	32
6. La ressource et sa mobilisation .....	36
6.1 La ressource .....	36
6.2 La mobilisation .....	36
6.3 Les entrepreneurs de travaux forestiers de la Nouvelle Aquitaine .....	37
7. Conclusion.....	<u>40</u>
Bibliographie.....	43

# 1. Présentation de SYLV'ADOUR

## 1.1 Description de la zone

La zone d'action de Sylv'Adour se situe sur le Sud du département des Landes, dans le massif de cohérence forestière « Adour Pyrénées ». Elle est bordée au Sud par le département des Pyrénées-Atlantiques, à l'Est par le département du Gers et à l'Ouest par l'océan Atlantique. La limite nord-est est plus difficile à définir, car elle ne longe aucune ligne naturelle distincte, si ce n'est une limite forestière définie par le plateau des « Landes de Gascogne » couvert en grande partie de pins maritimes. Il existe néanmoins une définition administrative répertoriée dans un décret de 1945 décrivant la zone « Sud Adour ».

Composé de tout ou partie de 10 communautés de communes et 189 communes, le secteur couvre plus de 278 259 ha dont plus de 90 023 ha avec une vocation forestière.



Figure 1: Carte du Sud-Adour

## 1.2 Présentation

Sylv'Adour fait suite à une volonté conjointe de sept partenaires pour mener à bien, sur le territoire forestier complexe du Sud-Adour, une opération de remise en production de parcelles forestières, de valorisation des peuplements existants et de récolte de bois.

Pour répondre aux besoins croissants des utilisateurs de bois, le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine (CRPFA) coordonne ce travail, avec l'appui et le savoir-faire de partenaires forestiers publics et privés reconnus : ONF, ONF énergie, AFB, Association des ETF, Chambre d'Agriculture.

Sylv'Adour est dimensionné afin de satisfaire localement une partie de la demande des chaudières du sud du département des Landes et ainsi limiter la pression sur la ressource présente dans le Massif des Landes de Gascogne.

Cette démarche est motivée par :

- Une coordination des actions entre les différents acteurs locaux
- Un travail avec les communes forestières et les propriétaires privés
- Une volonté commune d'une réduction des coûts de mobilisation par la conduite de chantiers forestiers innovants
- La mobilisation de bois « plus » sur des parcelles difficilement exploitables de par la faible valeur économique de bois et la remise en production de ces surfaces
- Des investissements dans de nouvelles aires de dépôts de bois et d'outils de mobilisation (notamment des houppiers feuillus).

Ces objectifs s'inscrivent dans un territoire où neuf sites Natura 2000 et 28 sites inscrits sont répertoriés. Toute la valeur ajoutée de ce programme réside dans le travail avec les opérateurs en charge de la mise en œuvre des documents de cadrage pour que les opérations forestières répondent aux exigences environnementales locales.

Les partenaires économiques s'engagent à améliorer 545 hectares de forêt, permettant de mobiliser 70 280 tonnes de bois dans une démarche de gestion durable des forêts certifiées (PEFC). Les bois de moindre qualité seront orientés en priorité vers les chaufferies du fonds chaleurs ou aidées par l'ADEME.

Sylv'Adour est un programme de trois ans, allant du 1er janvier 2017 pour se terminer au 31 décembre 2019.

**Les chapitres suivants s'attachent à présenter toutes les caractéristiques de la zone de travail afin de mieux adapter l'action au territoire.**

## 2. Milieu naturel

### 2.1 Texture des sols

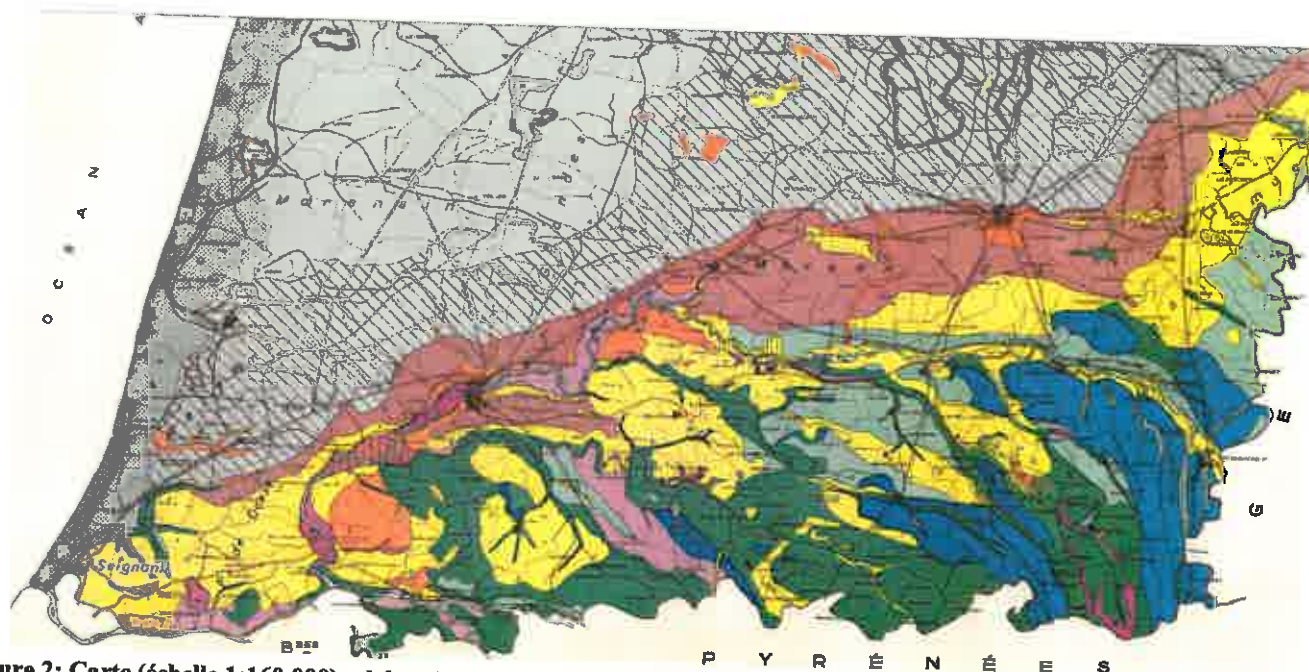


Figure 2: Carte (échelle 1:160 000) schématisant des textures des sols du département des Landes; station d'agronomie du C.R.A.S.O

#### Légende

0	Sols dunaires récents	Cordon dunaire
1	Sols très sableux (argile plus limons < 10%)	
1.2	Sols mixtes	Sables des Landes
2	Sols sableux	
3	Sols sablo-argileux	Terrasses alluviales
4	Sols sablo-limono-argileux (à sablo-limoneux)	
5	Sols limono-sableux	Plateaux
6	Sols limono-sableux argileux	
7	Sols de limons fins siliceux	Alluvions et Boulbènes
8	Sols de limons fins argileux	
9	Sols argilo-sablo-limoneux à argileux	Alluvions

L'Ouest du secteur ainsi que la partie Nord sont en majeure partie composés de sols sablo-limono-argileux. Localement, on trouve de petites zones de texture sableuse, en particulier au nord du Sud-Adour. Les sols de l'Est du secteur sont principalement limoneux avec des limons fins siliceux. Au sein du Pays Adour Chalosse Tursan une zone est limono-sableux-argileuse.

Cette texture se retrouve à l'intérieur des terres du Pays "Terre de Chalosse, de la communauté des communes Pays d'Orthe Arrigans et de la communauté d'agglomération du Grand Dax". Les sols sont généralement brunifiés avec des formes d'humus de type Mull.

Nous sommes en présence de sols de bonne qualité, profonds, riches généralement argileux ou limoneux. Néanmoins, leur tendance limoneuse les rend sensibles aux tassements,

relativement filtrants et sévèrement gorgés d'eau en hiver ne facilitant pas les interventions lourdes en forêt. Les mouvements de la nappe d'eau peuvent occasionner localement des pertes de productivité plus ou moins importantes suivant l'essence en place, cependant, les stations forestières présentent un niveau hydrique généralement frais et un niveau trophique plutôt acide.

## 2.2 Relief et hydrographie

Le Sud Adour, est une transition entre le plateau landais et le piémont pyrénéen. La plaine de l'Adour est une zone alluviale plane avec une activité agricole et industrielle, flanquée en aval d'un ensemble de basses collines séparant les affluents de l'Adour. L'altitude est comprise entre 50 et 380 m.

Formé de successions de collines, coteaux, glacis alluviaux et terrasses, fragments de plateaux, le Sud Adour présente un relief contrastant nettement avec les vastes étendues planes des Landes qu'il domine (*Annexe 1 : carte des taux de pente sur les territoires de la communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud et de la communauté d'agglomération du Grand Dax*). De très nombreux cours d'eau, dont les plus importants sont le Luy, le Gabas et le fleuve l'Adour, s'y glissent en de nombreux méandres avant de rejoindre la côte Atlantique. Des Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) sont présents sur les communes les plus exposées. Ces communes doivent alors prendre en compte les risques hydrauliques lors de leur développement.



Photographie 1: L'Adour commune de Nerbis

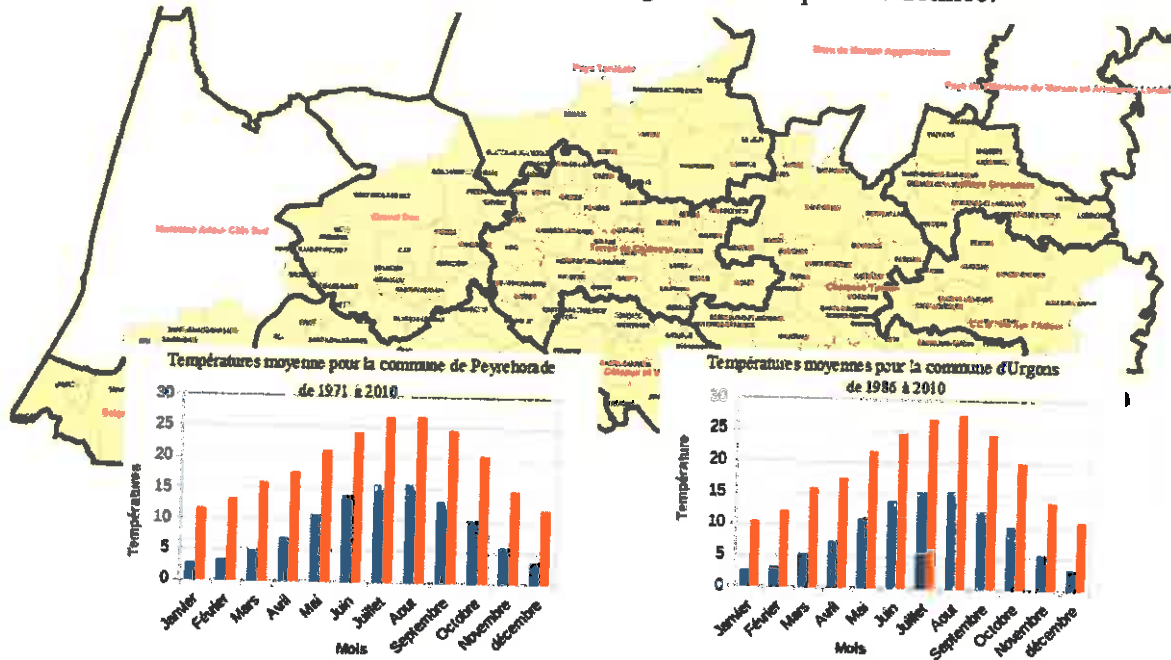


Photographie 2: Le Gabas commune de Montaut

Cette topographie particulière occasionne localement (Renung, Samadet, ...) des pentes supérieures à 30 %, peu mécanisables et où les produits de la forêt sont difficiles à mobiliser. Les vallées de plaine, appelées « Barthes de l'Adour », sont inondables et occupées par divers groupements humides. Des futaies de chêne pédonculé autochtone y sont présentes. Le long des gaves, on observe des formations ripicoles inondables ou « saligues » à base de saule, frêne, chêne, aulne et peuplier. On peut y rencontrer des peupleraies cultivées. En cas de travaux au sein des ripisylves il va falloir être attentif à la protection des sols contre le tassement ainsi qu'au maintien de la faune et flore qu'abritent ses espaces. La gestion sera réalisée de manière à maintenir autant que possible le peuplement en bordure du cours d'eau.

### 2.3 Le climat

Le climat du Sud Adour est de type océanique. Voici ci-dessous les diagrammes de températures pour les stations de Peyrehorade et Urgons sur une période donnée.



■ Températures Minimales quotidiennes ■ Températures Maximales quotidiennes

Figure 3 : Différence de climat ; source météo France

Selon les deux points de mesures situés à l'est et l'ouest du secteur les températures minimales et maximales ne varient pas. Les températures maximales peuvent atteindre 41 degrés (en 2003) et les températures minimales -11 (en 1985 et 1987). Il y a en moyenne 31 jours de gelée par an sur les deux secteurs.

Les précipitations annuelles sont plus importantes à Peyrehorade avec une moyenne de 1325 mm contre 1008 mm à Urgons. Les hauteurs moyennes mensuelles maximales atteignant 192 mm à Peyrehorade contre 138 mm à Urgons. (*Annexe 2 : Densité de collecteurs d'eau permanents en forêt par secteur pour les territoires de la communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud et de la communauté d'agglomération du Grand Dax*)

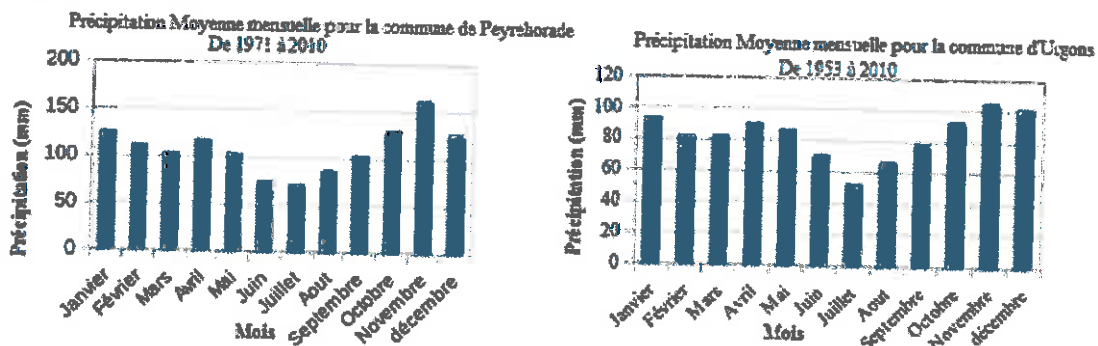


Figure 4 : Précipitation moyenne; source Météo France

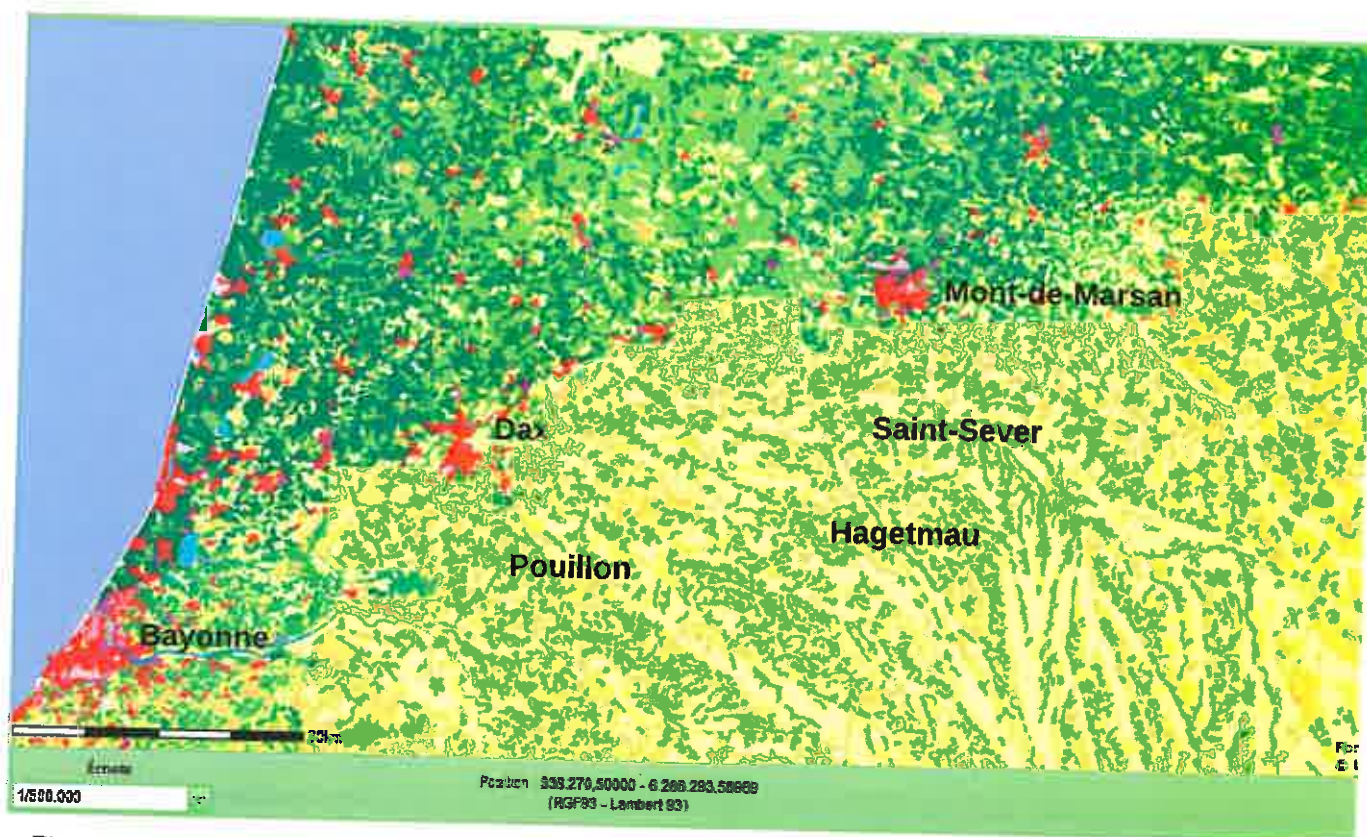
■ Hauteur moyenne mensuelle



En règle générale, les peuplements trouvent en Sud Adour des conditions climatiques favorables à leur bonne venue pour une production rapide de bois. Toutefois, même si la période de végétation est longue, il peut arriver que des gelées tardives affectent les essences à débouillage précoce. C'est pour cela que le forestier veillera à l'utilisation de graines et de plants dont l'origine de provenance est conforme aux particularités climatiques de ce territoire.

**Les peuplements du Sud Adour sont dans de bonnes conditions stationnelles (sol, climat, exposition) pour produire en quantité, du bois de bonne qualité. La mécanisation n'est pas possible partout en raison de pentes parfois prononcées, de zones inondables et de zones humides.**

## 2.4 Occupation physique du sol



En rouge, on peut voir les tissus urbains, ainsi qu'autour en violet les zones industrielles commerciales et installations publiques. L'urbanisme est très présent autour de l'agglomération Dacquoise et à proximité de la côte. Les besoins en terrain constructible ne cessent de croître sur le secteur, mais la croissance démographique n'est pas répartie de façon homogène (2 %/an sur le Pays ALO, contre 0.6 %/an sur le Pays ACT données 2017).

La majeure partie du Sud Adour est constituée de zones agricoles (zone jaune), situées essentiellement sur le Pays ACT. La production de maïs, volaille et palmipède sont les activités principales. Les surfaces agricoles du Pays ALO se concentrent sur le canton de

Peyrehorade et de Pouillon.

En vert, on retrouve les secteurs boisés. Dans ces derniers, nous avons quelques forêts de conifères (vert foncé) et des forêts feuillues et mélangées (vert clair). Les bois se situent généralement sur des secteurs avec une pente plus ou moins importante, car l'exploitation agricole est mécaniquement impossible.

Les communes disposent d'un outil, Espace Boisé Classés (EBC), dans la rédaction des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) afin de sauvegarder un paysage boisé à proximité des extensions urbaines ou sur des zones de ripisylves à forts enjeux de biodiversité. Le classement en EBC est une mesure de protection forte et contraignante qui interdit tout changement d'affectation du sol. Toute intervention sylvicole dans un bois ainsi classé, nécessitera une déclaration préalable, sauf s'il s'agit d'une coupe autorisée par arrêté préfectoral ou prévue dans un document de gestion durable. Tout défrichement y est strictement interdit.

Les PLU doivent s'attacher à préserver les boisements constitués en cohérence avec le code forestier, mais aussi et surtout les arbres hors forêt, haies et bosquets qui constituent des éléments essentiels du paysage et de la diversité susceptibles d'être défrichés sans autorisation.

### 3. Forêt du Sud-Adour

#### 3.1 Surface et répartition forestière en fonction du cadastre par pays

Pays	Surface boisée publique + privée (ha)	Taux de boisement (%)	Nombre de propriétaires	Surface moyenne privée détenue par propriétaire (ha)
Maremne Adour Côte-Sud	5 475	45	1 479	3,44
Grand Dax	12 943	49	2 394	3,74
Pays d'Orthe et Arrigan	10 840	28	4 087	2,53
Seignanx	7 951	53	1 790	4,09
Chalosse Tursan	13 628	23	4 866	2,8
Terre de Chalosse	12 779	26	5 343	2
Aire-sur-Adour	4 348	21	1 836	2,24
Coteaux et vallées du Luys	4 864	26	1 775	2,55
Pays Grenadois	4 672	30	1 579	3,05
Pays Tarusate	12 523	51	1 959	5,51
<b>TOTAL</b>	<b>90 023</b>		<b>27 108</b>	

Tableau 1: Données générales par communauté des communes ; source cadastre 2014 CNPF

Le Sud Adour voit un taux de boisement communal très variable allant de 21 à 53 %. La surface moyenne détenue par propriétaire est hétérogène (de 2 à 5.51 ha pour la communauté de communes du Pays Tarusate car la partie Nord de ce secteur est incluse dans la zone Pin maritime en dehors du secteur Sud Adour).

L'étendue boisée totale du secteur est de 90 023 ha, dont 79 939 ha de forêt privée

détenue par 27 108 propriétaires. La propriété moyenne est de 2.95 ha sur l'ensemble du secteur. On a un morcellement important et variable selon les cantons.

### 3.2 Types de propriétés

Il existe deux grands types de propriétés forestières :

Les forêts publiques (domaniales ou communales) : elles appartiennent à l'État ou aux collectivités et représentent 11 % des forêts du Sud Adour. Elles bénéficient pour la plupart du régime forestier et sont, de ce fait, gérées par l'Office National des Forêts. Les forêts communales en Sud-Adour sont, en général, de petites propriétés morcelées et dispersées. Certaines communes ont, tout de même, de grandes unités (plus de 300 hectares pour Téthieu par exemple).

La sylviculture du chêne pédonculé en vallée alluviale est onéreuse et parfois difficile à mener. Quarante-cinq communes se sont donc regroupées en Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, appelé « SIVU des chênaies de l'Adour » afin de soutenir la dynamique de régénération des peuplements de chêne pédonculé.

Les forêts privées : elles représentent 89 % de la surface forestière. Elles sont gérées par les propriétaires eux-mêmes qui très souvent ont une connaissance limitée en sylviculture. Le détenteur peut être une personne physique ou une personne morale. Il existe sur le territoire plusieurs Groupements Forestiers (GF), mais cela représente un faible nombre de propriétaires. Certaines propriétés sont sous forme d'indivision, d'autres de SCI (Société Civile Immobilière). Il existe donc plusieurs types de propriétés. Le plus souvent, on trouve des individuels ou des indivisions. Voici la proportion de forêt privée et publique par communautés de communes (données CRPF par canton):

#### ➤ Pays Adour Landes Océanes

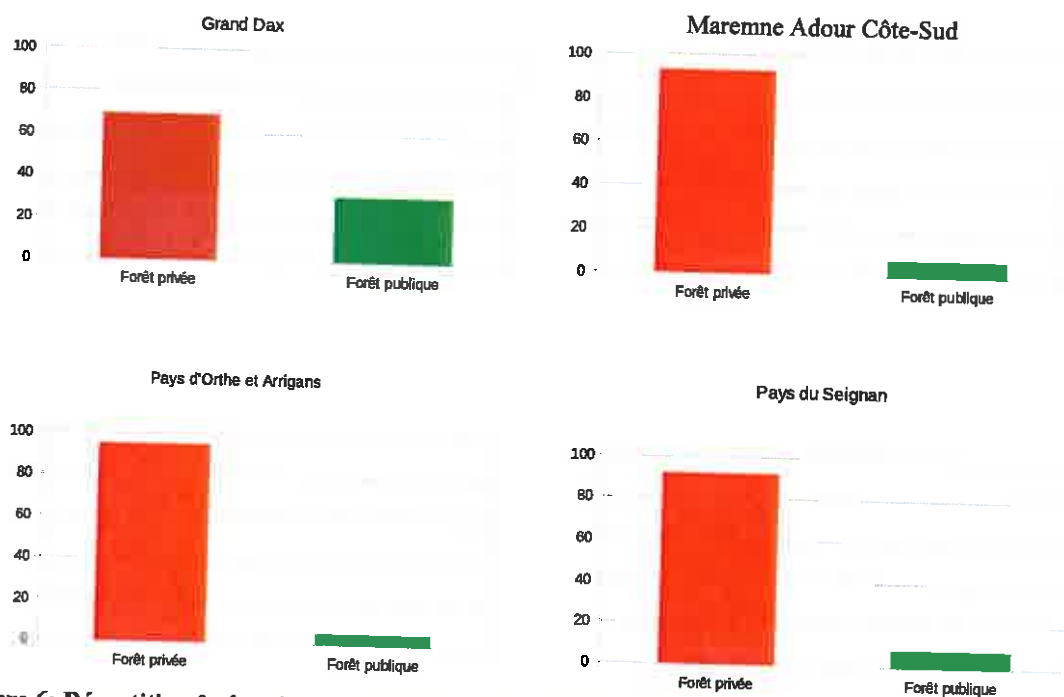


Figure 6: Répartition forêt privée et publique; source cadastre 2014 CNPF

## ➤ Pays Adour Chalosse Tursan:

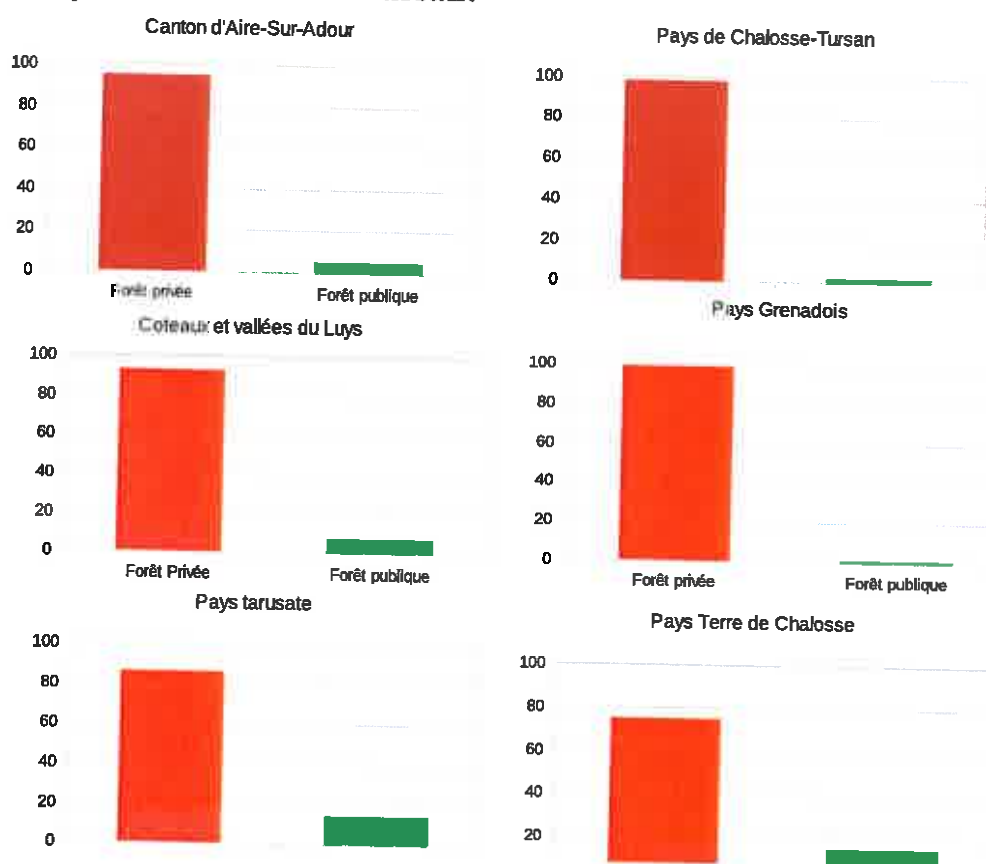


Figure 7: répartition forêt privée et publique ; source cadastre 2014 CNPF

Sur l'ensemble des Pays, on retrouve une majeure partie de la forêt appartenant à des propriétaires forestiers privés. La forêt publique représente 10 % de la surface boisée totale soit plus de 9 000 ha. De plus, environ 1 000 ha de forêt communale n'ont pas de pertinence à relever du régime forestier, de par leur faible surface, leur morcellement important et leur valeur économique réduite.

### 3.3 Essences rencontrées *(vous trouverez en annexe 3 la carte « des peuplements à l'échelle des communes pour les territoires de la communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud et de la communauté d'agglomération du Grand Dax ».*

Le pin maritime reste l'essence la plus représentée selon l'IFN puisqu'il couvre plus de 30 % du territoire. On le retrouve principalement dans le Nord (Dax, Tartas) et dans l'Ouest (Pouillon, Seignanx). Cette essence est bien connue, car elle représente la forêt de production du Massif Landais. Cette essence, cultivée, a également été installée en Sud Adour. Cependant, la fertilité élevée des sols chalossais diminue parfois la qualité du bois de cette essence au comportement frugal. Elle est cependant très prisée par les professionnels, car elle a de nombreuses utilisations technologiques. Anciennement utilisé en bois de mine, le pin maritime qui peut être déroulé sert également pour une utilisation en petite menuiserie (lambris, parquets, terrasses). La majorité de l'arbre est cependant valorisée par la fabrication de palettes de transport et de pâte à papier.

Le chêne pédonculé recouvre près de 35 % (selon l'IFN) du territoire. Cette essence a des qualités technologiques indéniables et sa valeur économique, patrimoniale et environnementale est connue.

On le trouve de manière assez inégale sur le territoire puisqu'il colonise les fonds de vallon (Amou, Laurède, Cazères) et de façon importante, les Barthes de l'Adour. Il est toutefois rarement utilisé localement, même si ses qualités sont reconnues. Il est pourtant valorisé dans les régions limitrophes pour la menuiserie, l'ébénisterie, la charpente et parfois même en tonnellerie. Dans certaines zones, le chêne pédonculé a colonisé des territoires grâce à sa forte capacité à se régénérer (comportement pionnier) occupant ainsi des stations peu favorables à son développement et au détriment d'autres chênes, comme le sessile. Le manque d'eau ou de lumière provoque alors un développement anormal des tiges (flexuosité, descente de cime...).

D'autres essences occupent le territoire, comme le peuplier qui représente 5 % de la surface forestière locale, et qui est très apprécié des propriétaires et des utilisateurs. Cette espèce est communément appelée « carolin » dans ce secteur, car ce fut le premier clone de peuplier introduit sur le territoire (*P. carolinensis* Foug.). Il possède de bonnes qualités technologiques. La populiculture peut être très rémunératrice si le terrain est adapté, et si la gestion est suivie de manière rigoureuse (nombreux élagages, entretiens du sol).

Dans ce cas-là, le peuplier est déroulé puis utilisé en plaquage. Dans les autres cas, les conditions ne sont pas réunies et il devient compliqué d'évacuer les bois matures. Ceci implique une présence technique au plus près des propriétaires pour le choix des essences et pour leur gestion.

On trouve également une forte présence de robiniers faux-acacia, de châtaigniers, de frênes et d'érables. Ces essences sont souvent traitées en taillis, car elles produisent rapidement du bois de service, dont les propriétaires ont besoin (piquets, chauffage...). Ces essences peuvent parfois servir à des utilisations plus nobles telles que la charpente, aménagements extérieurs ou la menuiserie plus rémunératrices pour le propriétaire.

En dernier lieu, il peut être fait mention de quelques essences supplémentaires qui ne représentent que peu de surface, mais pourraient être appelées à se développer. Le chêne rouge, souvent utilisé dans les boisements de terre agricole ; cet arbre est assez sensible à l'encre (*Phytophthora cambivora*, maladie dégradant la qualité du bois) et nécessite une attention particulière lors de son installation. Il donne de très bons résultats en des temps relativement courts. On peut également citer l'aulne glutineux, souvent situé dans les zones des barthes (Seignanx), dont la valeur économique est très faible (peu d'utilisateurs) malgré un bois de qualité ébénisterie. De plus, les interventions sylvicoles doivent être réalisées en période sèche, car les stations appropriées à l'aulne sont humides. Le Hêtre se rencontre sur certaines zones comme par exemple à Peyrehorade. Plus à l'Est, on le trouve sur le secteur d'Hagetmau, ou Brassempouy, mais il est en limite d'aire de répartition.

Enfin, on notera de façon sporadique la présence de plantations d'eucalyptus, dédiées à la production de bois énergie ou de trituration.

Les espaces boisés du Sud Adour ont donc un contexte très particulier. En effet alors que cette forêt fait partie des Landes, elle est en grande partie constituée de feuillus. Traités parfois en futaie régulière, taillis avec réserve ou sans réserve. Ces espaces sont peu valorisés et présentent parfois un bois de faible qualité voire déperissant, mais ils ont un rôle important au niveau environnemental. L'ensemble de ces bois présente une grande diversité en termes d'habitats et d'espèces.

On observe de légères évolutions dans la répartition des essences en Sud Adour. En effet, certains propriétaires souhaitent des espèces à révolution plus courte, d'où une augmentation des surfaces de pins et de peupliers.

### **3.4 Types de peuplement (données cadastrales CNPF 2014, carte Annexe 4)**

Au sein des cantons du Pays Adour Chalosse Tursan, en termes de surface, le taillis simple et les Landes dominant, sauf sur le secteur Tarusate où la futaie résineuse représente près de 50 % (5995 ha) des peuplements.

Sur le PACT, la futaie résineuse arrive en 3<sup>ème</sup> position avec 12 718 ha soit 28 % des peuplements.

En surface nous arrivons à cette disparité des peuplements pour le PACT :

- Taillis simple : **14 545 ha**
- Landes : **11 097 ha**
- Futaie Feuillus : **7348 ha**
- Futaie Résineuse : **12 718 ha**

Au sein du pays Adour Landes Océanes, la Futaie résineuse avec 14 382 ha, soit 39 % des peuplements (Grand Dax: 7 236 ha) domine. Le taillis simple et les landes représentent également une part importante des bois.

En surface nous arrivons à la répartition des peuplements suivante pour le secteur ALO (*carte des taux de boisement par secteur routier et peuplements attractifs dans un contexte classique par secteur, pour les territoires de la communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud et de la communauté d'agglomération du Grand Dax annexe 5 et 6*):

- Futaie Résineuse : **14 382 ha**
- Taillis simple : **8388 ha**
- Landes : **8171 ha**
- Futaie Feuillus : **3232 ha**

La Futaie Régulière de pins maritimes et autres résineux : une futaie est une forêt d'arbres issue de graines ou de plants.

Ce type de peuplement représente plus de 30 % de la surface forestière du « Sud Adour », soit 27 100 ha. Surtout présent au Nord (Angoumé, Bégaar) et à l'Ouest du territoire (Saubrigues, Tarnos). Ce peuplement manque de gestion sylvicole de la part des propriétaires. Il est trop souvent trouvé en trop forte densité. On trouve néanmoins certains beaux peuplements bien suivis. Le pin maritime se trouve généralement dans de bonnes conditions stationnelles. Essence frugale, il apprécie fortement la fertilité des sols chalossais, mais donne du bois de qualité considérée moyenne par les scieurs. Ils parlent de pins « GRAS » : grosses poches de résine, accroissements trop importants et branchus provoquant la formation de gros nœuds.

Une attention particulière devra être portée sur les choix des itinéraires sylvicoles à appliquer. Un programme d'éclaircies de faible intensité et de forte périodicité pourrait rattraper le retard et améliorer le peuplement. De plus, le regroupement des propriétés devrait permettre une meilleure valorisation des bois récoltés. On observe encore sur certaines parcelles les stigmates des tempêtes ou coups de vent de 2009, 1999, 1996 et parfois même de 1976.

On trouve également des pins laricio (plantés avec le programme du Fonds Forestier National dans les années 70) et des pins taeda répartis de manière aléatoire sur le territoire (alternative aux boisements en pin maritime). Ces essences se comportent convenablement sur les terrains riches (anciennes terres agricoles) contrairement au pin maritime. De plus, elles possèdent une bonne rectitude du tronc.

Le Taillis avec réserve (TAR): le taillis est un peuplement d'arbres issu de la reproduction asexuée ou reproduction végétative d'une souche,

Ces types de peuplements sont très représentés sur l'ensemble du territoire. Ils sont constitués d'une partie en futaie généralement de chêne, accompagné par d'autres essences (frêne, châtaignier, merisier, ...), et d'une partie en taillis (sous-étage) (châtaignier, charme, frêne, robinier, ...) qui favorise le gainage des billes de pied.

Cela résulte d'un traitement qui fournissait autrefois à la fois du bois d'œuvre avec les arbres de futaie et du bois de chauffage ou de service avec le taillis. Aujourd'hui, ce mode de gestion n'est plus pratiqué ce qui entraîne une conversion naturelle du Taillis avec Réserves à un TAR vieillissant et déperissant.

Il arrive que les réserves rencontrées, notamment les chênes, soient de qualité. Malgré tout, plusieurs fois au cours de leur existence lors de la coupe du taillis, ces réserves se sont retrouvées isolées en pleine lumière et se sont couvertes de « gourmands » (branches le long du fût). Ce phénomène altère la qualité du bois avec l'apparition de brogues ou de picots.

#### La Futaie Régulière de chêne pédonculé :

Ces futaies peuvent être pures ou en mélange. Les qualités de bois sont parfois excellentes. Les coupes d'amélioration trouvent un débouché potentiel en bois de chauffage dans ces peuplements. La gestion de ce type de peuplements nécessite une bonne connaissance de cette sylviculture très particulière. On trouve des parcelles qui méritent une intervention si les propriétaires sont prêts à s'investir. En effet, si on vient dynamiser le peuplement en travaillant au profit des tiges d'avenir, on pourra espérer produire des bois de bonne qualité.



**Photographie 3: Chênaie communale sur la commune de Poyanne**

#### La Futaie Régulière de chêne rouge :

La futaie régulière de chêne rouge issue de boisements artificiels est assez fréquente en « Sud Adour » même s'il ne représente qu'une très petite surface. Les plantations sont souvent sur de faibles surfaces et la mobilisation est donc difficile. Les boisements sont plutôt jeunes

et souvent installés sur des terres agricoles. Le chêne rouge est diffus sur le territoire avec des qualités inégales suivant les stations et l'entretien. Il demande à être protégé contre le chevreuil lorsqu'il est jeune (ce qui augmente fortement le coût d'installation). Le chêne rouge réclame une sylviculture dynamique afin de donner les meilleurs résultats.

#### La Peupleraie :

L'Aquitaine fait partie des principales régions populières françaises. On trouve plus de 4 000 ha de peupleraies en Sud-Adour, soit 4.7 % de l'espace boisé. Surtout présent au bord des rivières et ruisseaux alimentant le Luy et l'Adour (Bégaar, Audon, Pontonx et Dax), le peuplier est issu de plantation. La texture et la profondeur des sols de l'Adour permettent la production de peupliers. Les parcelles de moins d'un hectare, situées sur ces stations, peuvent alors être mises en valeur grâce au peuplier.

La lutte contre la végétation concurrente, les tailles de formations et élagages sont primordiaux dans le temps, pour obtenir de belles qualités. Ce travail n'est pas toujours suivi dans ce contexte de morcellement et de multipropriété. L'objectif en peuplier est de produire rapidement (15 ans) des arbres de 1m<sup>3</sup> de moyenne et élagués pour obtenir du bois blanc et homogène pour la meilleure valorisation possible qui est le déroulage.

#### Le Taillis Simple de robinier faux acacia ou de châtaignier :

Le taillis simple est présent sur tout le territoire avec près de 22 000 ha, soit 14% de la surface forestière du « Sud Adour ». Il a une utilisation locale, on le trouve sur des stations favorables. Il permet de produire du piquet afin de guider les fruitiers (kiwi) ou clôturer les champs. Le robinier a un avantage supplémentaire, il est le seul feuillu d'origine tempérée ayant une durabilité naturelle permettant son utilisation extérieure sans traitement préalable. L'échelle de classification de durabilité le classe en catégorie 4 (classe 4 : difficilement putrescible).

Il est peu valorisé en bois d'œuvre malgré ses potentialités. Il est très rémunérateur et peut remplacer les arbres exotiques. Cette possibilité diffère de celles liées au châtaignier, qui produit un bois d'œuvre de qualité moyenne, car très sensible à la roulure (décollement des cernes) et à diverses maladies dont le chancre (*Cryphonectria parasitica*), l'encre (*Phytophthora cambivora* et parfois *cinamomi* : champignon parasite, qui attaque le système racinaire et le collet de l'arbre provoquant son dessèchement et sa mort, plus ou moins rapidement selon son âge) et le cynips (*Dryocosmus kuriphilus* : parasite qui pond dans les bourgeons et suite au développement des larves, des galles se forment à la place de la pousse).



Photographie 4 : Taillis simple de Châtaignier sur la commune de Mimbaste

**Le Chêne Pédonculé et le Pin Maritime sont les principales essences présentes en Sud Adour. II**



existe cependant une grande diversité de peuplements et d'essences. Une gestion suivie et individuelle est indispensable dans ce cadre. Vous trouverez en annexe 7 la typologie des peuplements qui sera utilisée pour le choix des itinéraires techniques. De plus, vous trouverez en annexe 8 les sept fiches d'itinéraires sylvicoles qui seront utilisés pour le territoire Sylv'Adour.

## 4. Les fonctions de la forêt

### 4.1 Le rôle économique

La forêt est, par la production de bois, une source de revenus pour les propriétaires. Elle permet en effet de produire du bois d'œuvre, d'industrie, d'énergie et de services (pour les piquets par exemple).

Les propriétaires cherchent le plus souvent à valoriser au mieux leur bois et en dégager un bénéfice.

Le bois procure aussi du travail à des entreprises présentes sur le territoire ou à proximité. Il s'agit d'entrepreneurs de travaux forestiers, de bûcherons, débardeurs, scieurs, menuisiers, ébénistes, ...

Les parcelles boisées permettent au propriétaire d'exercer lui-même une activité autour de la sylviculture comme la coupe et la commercialisation de bois bûche, l'entretien de plantation, la taille et l'élagage de jeune plantation.

Cependant, dans le secteur où va s'appliquer Sylv'Adour, l'objectif de production de bois d'œuvre n'est pas le seul objectif. La forêt peut permettre à certains propriétaires de dégager d'autres revenus. C'est le cas de l'apiculture.

En effet, toutes les essences sont importantes, car les abeilles se servent de certains chatons pour se nourrir en protéines (chêne, eucalyptus, érables) et butinent les fleurs pour trouver du nectar (Robinier, châtaignier, merisier, alisier, saule marsault...). On trouve beaucoup de petits emplacements sur le territoire. Aucun référencement n'a été effectué. On trouve de grands sites sur Saint Paul lès Dax et Doazit.

La récolte des champignons et la chasse participent à l'économie locale.

### 4.2 Le rôle social

Présente sur le territoire, la forêt est un élément important pour la qualité des paysages, et de ce fait elle participe à l'attractivité du territoire. On parle parfois de « forêt dentelle » évoluant différemment selon les saisons. C'est aussi un endroit privilégié pour les loisirs et la détente.

Ce territoire au patrimoine architectural riche (églises, chapelles, châteaux,...), connaît une fréquentation touristique qui peut s'avérer importante selon les endroits et les saisons. Du fait des évolutions sociologiques, liées à la dynamique démographique, de nouveaux usages récréatifs et de nouvelles attentes sociales apparaissent.

La randonnée : il n'existe pas de chemin de Grande Randonnée sur le territoire, mais la randonnée pédestre et équestre (très peu développée) est un axe important pour le développement touristique. De nombreux circuits de découverte sont proposés par le Conseil



Photographie 5: Promenade à cheval sur la commune de Dax

Départemental (ex: la voie verte, chemin de Saint Jacques de Compostelle...) et les collectivités locales.

La cueillette : tout au long de l'année, mais particulièrement l'été et l'automne, la forêt offre de nombreuses ressources. Le ramassage de champignons, de fruits, de végétaux (également de plantes médicinales), est pratiqué par les habitants. Cette pratique, considérée la plupart du temps comme un « droit », est en fait une tolérance de la part du propriétaire.

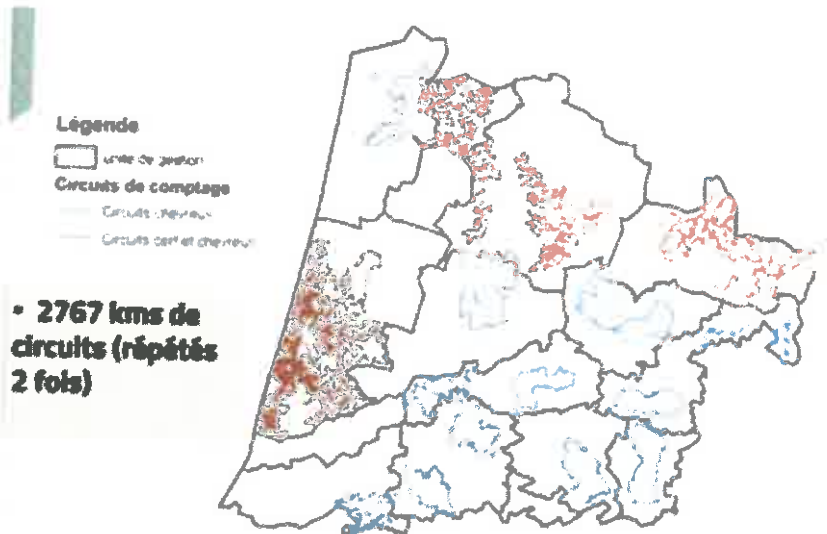
La chasse : Au sein du Sud-Adour on trouve autant d'Associations Communales et intercommunales de Chasse Agréées (ACCA) qu'il y a de communes (189). Les ACCA ont pour but d'assurer une bonne organisation technique de la chasse et de gérer les populations. Les populations de grands gibiers sont scrupuleusement suivies par la Fédération des Chasseurs.

A l'échelle de la commune l'ACCA exerce ses responsabilités et son activité en concertation avec tous les acteurs locaux et l'ensemble des usagers de la nature. Pour ce faire, de nombreux indicateurs sont interprétés chaque année :

- Indice kilométrique nocturne : il s'agit d'évaluer la tendance d'évolution des populations à partir des circuits de comptage annuels. Chaque année, un indice d'animaux au kilomètre est établi. Sur le secteur des Landes, pour le suivi des cervidés : chevreuils et cerfs, c'est 2767 km de circuits de comptages répétés deux fois qui ont été parcourus en 2017.

Plus de la moitié des communes

**Figure 8: Répartition des circuits de comptage dans les Landes**



- L'analyse des carnets de battue : ils sont inspectés par la Fédération de Chasse pour connaître l'évolution des populations. Chaque ACCA doit fournir un carnet de battue à chaque fin de saison.
- Le suivi des dégâts permet d'obtenir une information ponctuelle sur la teneur d'une population et son impact. Voici les dégâts suivis
  - o Les abrouissements du bourgeon terminal de pins en zone forestière.
  - o Le frottis sur les jeunes arbres.
  - o L'écorçage sur un échantillon de parcelle permet d'apporter un complément pour connaître l'évolution des populations de cerf.

Que ce soit pour le chevreuil ou pour le cerf, l'ensemble des indicateurs relevés par la fédération, sont autant d'éléments qui permettent d'établir un plan de chasse au plus près des

enjeux du territoire. Dans le cadre de la replantation post-tempête encore en cours, il est nécessaire de porter attention à l'équilibre sylvo-cynégétique.

**Les différentes unités de gestion du territoire Landais :**



**Figure 9 : unités de gestion du territoire Landais :**

Le sanglier en très forte augmentation de population (multiplication par 5 en 20 ans), provoque des pertes de productivité dans les cultures et sur certains jeunes peuplements ou régénérations.

Le cerf est très peu présent en Sud-Adour. Quelques cerfs ont été observés au sein de l'unité de gestion 14 : Pays de Seignanx, d'Orthe et des Gaves.

Le chevreuil est présent sur l'ensemble du département. Le nombre de chevreuils prélevés en battues sur le département est important :

Unité de Gestion	Nombres de battues	Chevreuils tués en battues	Chevreuils tués à l'approche
Marenne Moyenne Adour, UG n°15	96	306	25
Pays de Seignanx d'Orthes et des Gaves, UG n°14	256	1095	25
Chalosse Ouest, UG n°13	272	1144	13

**Tableau 2 : Chevreuils tués par unité de gestion en 2016 ; source Fédération des chasseurs**

L'indice d'abondance sur le secteur des Landes en 1998 était de 1,8 chevreuil au km, contre 3.3 en 2016. La pression sur la végétation au vu des abrouissements et du frottis en est d'autant plus importante.

Les déclarations de dégâts forestiers sont faibles en Sud Adour, car elles sont peu signalées.

Les plantations feuillues sont systématiquement protégées pour lutter contre les dégâts, malgré que cela induise un surcoût. Des aides pour la mise en place de protection sont prévues par Sylv'Adour à condition que la propriété forestière dispose d'un plan de chasse et qu'il soit appliqué.

**La palombe :** cette espèce est emblématique sur notre territoire et suscite un engouement et une fascination remarquable. Cette chasse est une culture à part entière. Palombière au filet, au fusil, pylônes sont d'autant de techniques issues de nombreuses années de transmission d'expérience. En Sud-Adour de nombreux propriétaires forestiers souhaitent que leur forêt ne soit qu'un lieu où ils peuvent pratiquer cette chasse symbolique.

La Fédération des Chasseurs joue également un rôle important sur les zones humides présentes sur le secteur. Sur chaque site, une gestion adaptée est mise en place en fonction du contexte local afin de privilégier une espèce ou un habitat inféodé au site en question.

La chasse joue un rôle très important pour l'équilibre sylvo-cynégétique du secteur. Néanmoins il y a de moins en moins de chasseurs et de plus en plus de gibier. De plus, la population de chasseurs est vieillissante. Tout ceci entraîne des dégâts pouvant être importants dans les cultures ou les jeunes plantations.

### 4.3 Le rôle environnemental (à partir du SRGS d'Aquitaine)

La gestion forestière doit prendre en compte les éléments liés aux fonctions environnementales de la forêt.

#### ➤ Les fonctions environnementales de la forêt

Le secteur du Sud Adour possède une grande diversité de milieux forestiers, en relation avec la forte variabilité des conditions physiques et climatiques locales ainsi qu'avec les usages et pratiques présents et passés. Il présente une gamme étendue de forêts riveraines et humides ainsi qu'une déclinaison des forêts du domaine atlantique (chênaies et pinèdes). Les pratiques, notamment celles liées à l'agriculture, ont aussi façonné des peuplements caractéristiques (peupleraies, taillis de robinier, châtaigneraies...). Ces milieux présentent pour la plupart un grand intérêt écologique et participent à la biodiversité spécifique régionale.

#### • **La biodiversité**

La biodiversité ou diversité du monde vivant, est constituée par l'ensemble des espèces vivantes, les populations qu'elles forment et les milieux qu'elles constituent ou habitent. Son évaluation tient compte de l'ensemble des combinaisons possibles de ces éléments sans se limiter uniquement à la présence d'espèces rares.

Trois composantes sont à prendre en compte :

- La diversité génétique,
- La diversité des espèces, nombre d'espèces animales ou végétales. La diversité des milieux, flore et faune spécifiques qui interagissent entre elles et leur environnement.
- La diversité biologique ou « biodiversité » varie donc selon l'échelle considérée (l'arbre, la station forestière, le massif...).

Les forêts renferment des espèces animales et végétales qui ne se développent qu'en milieu boisé. Cependant, pour certaines espèces, la forêt n'est qu'une partie de leur espace de vie (cas de la bécasse des bois qui se nourrit dans les prairies, mais niche et se reproduit en forêt). La prise en compte de l'échelle paysagère intégrant la mosaïque des milieux forestiers et agricoles s'avère alors nécessaire. Un certain nombre d'enjeux, de par l'échelle à laquelle ils doivent être traités (préservation d'une espèce rare par exemple), ne peuvent trouver de solution au seul niveau de la gestion d'une propriété forestière privée. À cette dernière échelle, la prise en compte des caractéristiques de la station est une garantie pour la diversité des essences à l'échelle du territoire et la pérennité des milieux, de même que l'intégration de la ressource économique (production de bois, mais aussi diversification des revenus), qui conditionne en particulier le maintien du tissu rural. De même, l'activité sylvicole agit sur la diversité génétique des espèces forestières de production qu'il est indispensable de veiller à préserver lors des interventions en forêt, notamment lors des renouvellements de peuplement (en particulier en utilisant un matériel végétal local adapté lors des reboisements). *Vous trouverez en annexe 9 l'arrêté préfectoral fixant la liste des espèces forestières éligibles aux aides de l'État en Aquitaine ainsi que la liste des feuillus précieux. Pour plus d'information vous trouverez l'instruction technique sur le site internet suivant : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2016-85/>*

Par la diversité des essences feuillues et résineuses, des stations, des modes de gestion, la forêt en Sud-Adour constitue une biodiversité très riche. Les partenaires du projet chercheront à maintenir un objectif de maintien du feuillu lorsqu'il est déjà en place et bien en station.

Dans les forêts vieillissantes, on retrouve de nombreux bois morts sur pied ou au sol. Ce dernier offre un lieu de vie pour de nombreuses espèces animales (insectes, petits vertébrés, oiseaux, chauve-souris...) et végétales (champignons, mousses, plantes...). Ces espèces sont saproxyliques, c'est-à-dire que le bois mort abrite, nourrit et permet leur reproduction. En accord avec les propriétaires, les opérateurs économiques pourront conserver un arbre mort par hectare (marquage d'un triangle pointe vers le bas). Ils pourront être sur pied ou à terre, appartenir si possible à des essences différentes.

Les bordures des champs et des bois composées de haies offrent également des niches pour de nombreuses espèces. Ces lisières offrent des zones privilégiées pour l'alimentation de nombreuses espèces en raison de l'ensoleillement qui favorise une grande diversité de floraisons et de fructifications. Il est possible d'améliorer leur fonctionnalité en étageant les strates de végétation qui la compose.

- **Le Cycle du carbone**

De récents travaux scientifiques permettent d'évaluer le stock de carbone présent dans les forêts d'Aquitaine. Celui-ci comprend le carbone des arbres vivants, de la végétation des sous-bois, du bois mort, de la litière et de la matière organique du sol. Le bois des troncs et le sol contiennent une très large part du stock présent en forêt.

Les chantiers devront respecter les préconisations sur la capacité du sol à supporter l'exportation des rémanents du guide : La récolte raisonnée des rémanents en forêt, ADEME, 2006 (téléchargeable sur <http://www.biblio-foret.fr> rubrique l'exploitation forestière). Le guide conseille à plusieurs reprises une fertilisation des sols après récolte des rémanents, cette opération n'est pas obligatoire dans le cadre du projet.

Soulignons qu'une gestion active assure un stockage supplémentaire dans la mesure où elle permet d'améliorer la croissance des peuplements (donc le stockage en forêt), de fixer

du carbone dans les produits à base de bois et de compenser les déstockages induits par la disparition de jeunes peuplements (incendies, tempête, ...). C'est dans le contexte de la prise en compte de la lutte contre l'effet de serre que le rôle de puits de carbone joué par la forêt pourra être valorisé. De même peut-on s'attendre à un développement du bois énergie.

En Sud-Adour, les forêts ne sont pas suffisamment exploitées pour favoriser le puits de carbone. En effet, lorsqu'un peuplement est géré de façon durable, le stock de carbone reste constant tandis que le bois extrait qui sera conservé sur de longues périodes (construction par exemple) constitue un autre réservoir de carbone. À l'inverse, lorsque le bois meurt, une partie du carbone stocké retourne dans l'atmosphère sous forme de gaz à effet de serre.

**Par le biais de l'amélioration et la revalorisation des peuplements, l'action Sylv'Adour va permettre de mener des actions durables et de favoriser l'effet puits de carbone.**

- **Cycle de l'eau**

Le Sud Adour est situé au cœur d'un « bassin-versant » : il s'agit d'un territoire dans lequel tous les écoulements des eaux convergent vers un même point (ici l'Adour).

Les forêts ont un rôle régulateur essentiel dans le cycle de l'eau. Leur consommation s'adapte (dans une certaine mesure) aux conditions du milieu ; les excès comme les déficits hydriques sont amortis et étalés dans le temps. Le couvert forestier a un rôle non-négligeable d'interception des précipitations, diminuant ainsi l'apport au sol, mais aussi le ruissellement. En parallèle, il permet de limiter l'évapotranspiration du sol, créant un effet de microclimat.

Ces phénomènes régulateurs ont été étudiés dans le massif landais où la nature sableuse du sol accentue les conséquences des variations dans les apports hydriques. L'impact des forêts sur la qualité des eaux est globalement positif. Certaines études sur le massif landais montrent que si le taux de matière organique est plus important à la sortie d'un bassin versant forestier par rapport à un bassin versant mixte (agriculture et forêt), le taux de nitrate est près de vingt fois moindre.

Les forêts riveraines (aulnaies-frênaies, aulnaies-saulaies, chênaies-ormaises des Barthes) et les peupleraies ont un rôle de barrage et de filtrage vis-à-vis des eaux de ruissellement et des effluents provenant de terres agricoles ou urbanisées.

#### Protection des sols et des habitats

Sans entrer dans les considérations bien connues sur le rôle des écosystèmes forestiers dans la protection des sols, on peut s'arrêter sur un exemple local à travers le maintien des dunes du littoral landais par végétalisation et l'installation de la forêt de protection de pin maritime, (même si les surfaces forestières privées sont réduites dans ce secteur).

Les écosystèmes forestiers contribuent à la protection de sols superficiels et fragiles ou localement sensibles à l'érosion (pin maritime sur sols sableux, forêts riveraines sur les berges sensibles des grands fleuves).

Le tassement des sols appauvrit la microfaune et peut occasionner de sévères dépérissements aux arbres. Pour protéger les sols sensibles (texture limoneuse ou argilo-limoneuse) il faut éviter le passage d'engins pendant les périodes où les sols sont détremés. Pour préserver la végétation arbustive et herbacée, il est recommandé de prévoir dans le document de gestion la création et l'utilisation d'un cloisonnement d'exploitation pour le débardage des bois tous les 30 m. Les engins devront également respecter (consigne de contournement) les milieux intraforestiers rares ou sensibles (tourbières, mares, zones mouilleuses)

L'opérateur pourra s'aider pour cela du guide pratique : Pour une exploitation forestière respectueuse des sols et de la forêt, FCBA/ONF (téléchargeable sur <http://www.biblio-foret.fr> rubrique l'exploitation forestière).

➤ **Mesures de protection recensées sur le territoire et enjeux forestiers**

Il existe de nombreuses mesures de protections environnementales sur le territoire de travail de notre projet :

- Neuf sites NATURA 2000 (Marais d'Orx (ZSC et ZPS), Barthes de l'Adour (ZSC et ZPS), le site Adour qui prend sa source à Bagnères de Bigorre jusqu'à son embouchure à Bayonne, les tourbières de Mées, la zone humide du Métro, le réseau hydrographique des affluents de la Midouze et les Coteaux du TURSAN pour la préservation des oiseaux et habitats ;
  - **Les coteaux du Tursan (carte annexe 10)** : le site Natura 2000 s'étend sur 1000 ha dont 120 ha de pelouses calcaires et 600 ha de boisement. Il est réparti sur 12 communes. Dans les coteaux du Tursan, les pentes exposées au sud et leur substrat molassique créent des conditions d'ensoleillement et de chaleur particulières. Un cortège d'espèces végétales et animales s'y développe suivant l'évolution de la végétation après l'abandon de l'entretien par l'homme. Par exemple, on retrouve les chênaies à chêne tauzin qui permet d'attirer des chauves-souris, des oiseaux comme la pie grièche, le busard Saint-Martin..., des insectes du bois mort comme le lucane cerf-volant, le grand capricorne :
  - **Les Barthes de L'Adour (carte annexe 11)** : ces deux sites concernent les plaines alluviales situées de part et d'autre de l'Adour sur les 80 kms reliant Pontonx-sur-Adour à Tarnos. D'une superficie totale de 20 000 hectares, il concerne 40 communes. Ces vastes plaines alluviales maillées de fossés et canaux présentent des milieux naturels riches et variés allant des prairies pâturées ou fauchées aux grandes chênaies de l'Adour. Cette mosaïque de milieux abrite des habitats remarquables dont certains sont prioritaires (forêts galeries de saules blancs, aulnaies frênaies, tourbières hautes actives et landes humides atlantiques tempérées). On y trouve une faune et une flore remarquables tel que le flutreau nageant, la marsilée à quatre feuille, la cistude d'Europe, ou encore l'Ibis falcinelle. Le site abrite également un certain nombre d'espèces menacées tel que la châtaigne d'eau, le grand capricorne, l'anguille, l'alose feinte, l'aigle criard, la grue cendrée, etc ...
  - **Marais d'Orx (carte annexe 12)** : les sites du Marais d'Orx sont une propriété du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres de 988 ha, répartis sur 11 communes. La gestion a été confiée au Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels ; de nombreuses espèces et habitats particuliers sont présents tels que des forêts alluviales d'aulne glutineux, de frêne, le vison d'Europe, la loutre d'Europe...
  - **Zone humide du Métro (carte annexe 13)** : cette zone de 159 ha se situe sur la commune de Tarnos. Les habitats protégés sont les dunes boisées, les landes

humides atlantiques tempérées à bruyère des marais (*Erica Tetralix*) et bruyère ciliée (*Erica Ciliaris*). On y trouve du faux cresson de Thore (*Caropsis verticillatinundata*).

- **Réseau hydrographique des affluents de la Midouze (carte annexe 14) :** situé en grande partie sur le territoire du massif forestier gascon caractérisé par son sol sableux et sa forêt cultivée de pins maritimes. Le site s'étend sur 3 600 hectares et est parcouru par 313 km de cours d'eau : la Midouze et ses affluents principaux en rive droite (le Bez, le Geloux, l'Estrigon), la Douze en aval de Roquefort et la majeure partie de l'Estampon ainsi que ses affluents. Ce site se caractérise par sa forêt-galerie, corridor de feuillus de part et d'autre de la rivière. Ce biotope crée des conditions climatiques particulières de fraîcheur et d'humidité qui permettent le développement d'une faune et d'une flore variées différentes de celles du plateau plus sec et chaud. Voici quelques exemples d'habitats d'intérêt communautaire : forêt alluviale résiduelle (bois périodiquement inondé et largement dominée par l'aulne glutineux), forêt de chêne tauzin, vieille chênaie acidiphile. Ainsi au sein de ce réseau un panel d'espèces d'intérêt communautaire est présent : le papillon cuivré des marais, le lucane cerf-volant, la cistude d'Europe, la lamproie marine ...
- **Les tourbières de Mées (carte annexe 15) :** Le site des tourbières de Mées se compose de deux secteurs distincts : la tourbière de l'Estanque d'une superficie de 19,9 hectares et la tourbière de l'Estiraux couvrant 87,2 hectares. La majeure partie du site se trouve sur la commune de Mées (102,2 ha). Seule une zone de 4,9 hectares empiète sur la commune de St-Paul-les-Dax. Cinq habitats naturels d'intérêt communautaire dont quatre prioritaires sont présents sur le site: les Tourbières hautes actives, les Landes humides atlantiques méridionales à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*, les Marais calcaires à *Cladium mariscus* *Carex davalliana*, les Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* et les Dépressions sur substrats. L'ensemble des milieux naturels présents sur les tourbières de Mées, accueillent une faune riche et diversifiée, dont 7 espèces sont d'intérêt communautaire : le Fadet des laïches, papillon des tourbières, et l'Agrion de Mercure, libellule liée aux cours d'eau frais et ensoleillés, la cistude d'Europe, la Lamproie de Planer et la Lamproie marine, le Vison d'Europe et la Loutre d'Europe
- **28 sites classés ou inscrits qui garantissent la protection du paysage aux abords de monuments ou de sites à hautes qualités paysagères (Source : DREAL) (Annexe 16: Carte des zones environnementales Pays ALO).** Des réserves naturelles nationales et régionales tel que le courant d'Huchet et les carrières de Tercis les bains sont présentes. Le courant d'Huchet est un véritable cordon ombilical entre l'étang de Léon et l'océan atlantique.





## Photographies 6: Les carrières de Tercis les bains

Enfin il existe des sites archéologiques en forêt. Nous avons un exemple sur la commune d'Arboucave avec des témoignages d'une occupation dès l'Âge de fer. C'est la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) qui est en charge de ces sites.

Dans notre projet, une fiche spécifique sera établie pour détailler les éléments de prise en compte de l'environnement dans les préconisations de gestion proposées (prise en compte des sols, des espèces et des habitats).

### 4.4 Les documents de gestion durable

Les prémices de la gestion durable des forêts datent de COLBERT (1670). Il a introduit ce principe afin de garantir la production dans le temps et la durée, de gros bois de chêne pour la construction de navires. Depuis, elle perdure et devient un principe incontournable de tous les gestionnaires forestiers. En France, cette volonté de préserver la forêt a été renforcée par la loi PISANI en 1963 avec l'obligation de rédaction d'un Plan Simple de Gestion (PSG).

Suite à la loi d'orientation forestière de juillet 2001, tout propriétaire souhaitant bénéficier d'aides publiques ou d'avantages fiscaux doit présenter un document de gestion durable. Il en existe trois sortes, pour la forêt privée : le Plan Simple de Gestion, le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) et le Règlement Type de Gestion (RTG).

De plus, la présence d'un de ces documents sur une propriété est nécessaire pour l'obtention du label de certification forestière PEFC développé dans le chapitre 3.4.

**Le Plan Simple de Gestion** : s'applique aux propriétaires forestiers qui possèdent plus de 25 ha avec des îlots de 4 ha minimum, dans la même commune et sur les communes limitrophes. Un propriétaire peut également choisir d'établir un PSG volontaire pour des propriétés comprises entre 10 et 25 ha.

Au sein du Sud-Adour, 494 propriétés sont concernées par un PSG en cours (source CNPF chiffres 2016) regroupant l'ensemble des parcelles d'une même propriété. Les PSG concernent la plupart du temps plusieurs communes du territoire landais.

**Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)** : s'applique aux propriétés inférieures à 25 hectares, de préférence pour les petites propriétés de moins de 10 ha. Il contient des recommandations essentielles, par région naturelle ou groupe de régions naturelles, pour permettre au propriétaire de réaliser des opérations sylvicoles conformes à une gestion durable. On compte 1305 propriétaires



adhérents en Sud-Adour.

Tous les propriétaires faisant l'objet d'un dépôt de dossier dans le cadre du projet établiront un document de gestion durable adapté à leur propriété (CBPS, RTG, PSG).

**Le Règlement Type de Gestion** : il s'adresse aux propriétaires forestiers non soumis à PSG. Il nécessite un engagement avec un expert agréé ou une coopérative forestière agréée par une signature du RTG qu'il a rédigé. Sans avoir le coté opérationnel du Plan Simple de Gestion, le Règlement Type de Gestion est plus étoffé que le CBPS. Il peut comporter une description des peuplements et un programme de coupes et travaux simplifiés.

On n'en compte pas moins de 100 sur le secteur.

Ci-dessous les recommandations du CBPS :

#### Produire des biens et des services

1. Connaître les limites des parcelles forestières, la nature des peuplements, et veiller à la desserte de la forêt.
2. Examiner les objectifs possibles de valorisation des parcelles et retenir des priorités de production forestière.
3. Penser à valoriser les peuplements existants et prévoir le renouvellement des peuplements vieillissants.
4. Penser à prendre en compte la production de biens ou de services environnementaux liés à la forêt.

#### Garantir la pérennité des peuplements

1. Assurer le renouvellement des peuplements après coupe définitive, par semis, plantation ou régénération naturelle.
2. Utiliser des graines ou des plants adaptés à la station.
3. Contribuer à la protection des forêts contre les incendies : garantir les accès, respecter les points d'eau, fossés et pare feux.
4. Surveiller l'état phytosanitaire des parcelles forestières.
5. Contribuer à la régulation du gibier.

#### Contribuer à la protection de l'environnement

1. Se renseigner sur les zonages réglementaires et zones sensibles : captages d'eau potable (voir le Service Unique de l'eau de la DDAF), zones humides, tourbières, bordures de cours d'eau, habitats d'espèces animales ou végétales rares ou menacées, sites et abords de monuments classés....
2. Veiller à la préservation de la diversité biologique.
3. Éviter l'enlèvement des souches sur les terrains dont la pente est supérieure à 30% ainsi qu'aux abords immédiats des cours d'eau.
4. Raisonner l'utilisation des engrais et produits phytopharmaceutiques.

Des réunions d'information proposées par le GPF SUD ADOUR, et des sessions de formation qu'on appelle « FOGEFOR : Formation à la Gestion Forestière » permettent de compléter l'accompagnement des propriétaires proposé dans les documents de gestion durable.

**LE GIEEF (Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental Forestier)** : issu de la dernière loi forestière (LAAF 14.10.14).

Ce dispositif permet d'établir un PSG concerté volontaire pour réaliser une gestion en commun. Cela permet aux petites propriétés de bénéficier d'un Plan Simple de Gestion et de réaliser les coupes et travaux en commun ce qui apporte une meilleure valorisation du bois, avec des chantiers plus attractifs et des coûts de travaux plus intéressants, grâce à une surface travaillée plus grande. Il s'agit d'un outil supplémentaire pour accompagner les propriétaires et les rendre plus autonomes dans leur gestion. SYLV'ADOUR doit permettre la création d'un GIEEF.

**Le Plan d'Aménagement** : C'est un plan de gestion similaire à la forêt privée. La plupart des forêts publiques relèvent du régime forestier. Le régime forestier demande d'établir un aménagement forestier permettant de garantir la gestion durable des forêts. Il est établi par l'ONF pour une durée de 20 ans. Il comprend l'état des lieux, cartographie, programme des coupes. Les forêts publiques ont l'avantage de disposer d'une gestion continue dans le temps et de la non-division de la propriété au fil des successions.

**La forêt assure différentes fonctions au sein de notre société, ces fonctions cohabitent de façon importante sur le territoire du Sud Adour. : de nombreuses garanties de gestion durable ont été mises en place sur le territoire (PSG, PSG volontaire, CBPS, CBPS +, RTG, Plan d'aménagement).**

## 4.5 La certification



PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières) est un système de certification forestière, garantissant une gestion durable des forêts, selon les critères définis par les conférences interministérielles pour la protection des forêts en Europe (Helsinki et Lisbonne). Cette certification traduit l'engagement de l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois-papier (propriétaires, entreprises de travaux forestiers, usine de transformation, exploitants forestiers) en faveur de la gestion durable et de la protection des forêts, principal atout économique et environnemental des Landes. Aujourd'hui, plus de 880 000 hectares de forêts, 9 800 propriétaires forestiers et 1 000 entreprises sont engagées dans la démarche, faisant du massif de pins maritimes la première forêt certifiée en France.

Le processus de certification PEFC, est une démarche régionale de certification mutualisée. Pour l'acheteur elle a pour but la certification pour l'acheteur que le produit bois est issu d'une chaîne de gestion durable des forêts et de la filière. Le propriétaire forestier s'engage pour cela à suivre un cahier des charges avec des engagements de bonnes pratiques sylvicoles assurant le respect d'une gestion durable. Il existe un cahier des charges PEFC à respecter pour les propriétaires, les exploitants forestiers.

Le massif Adour Pyrénées totalise environ 73 000 ha de forêt certifiée. Aujourd'hui les professionnels achètent le plus souvent des boisements résineux certifiés. Malgré la certification PEFC le prix d'achat au propriétaire n'est que peu affecté.

Les deux associations syndicales libres, Adour Gabas présente sur le canton de Saint-Sever et l'ASL de Pouillon présente sur le canton de Pouillon sont toutes les deux certifiées. Tous les propriétaires des ASL sont donc adhérents avec le même numéro d'identification. Ce sont près de 200 ha qui sont certifiés PEFC grâce à une sensibilisation auprès des propriétaires.

L'objectif est d'atteindre au moins 100 % de certification PEFC sur l'ensemble du projet. Pour cela les propriétaires forestiers qui rejoindront le projet seront systématiquement informés sur la certification et incités à s'engager. En effet, toutes ces actions seront menées en lien avec PEFC Nouvelle-Aquitaine, qui accompagnera les propriétaires dans une gestion durable de leurs peuplements ainsi valorisés, afin d'assurer la pérennité de cette ressource.

## 4.6 Faiblesses et atouts de la forêt du Sud-Adour

### • Les faiblesses

Le secteur Sylv'Adour est situé au carrefour de deux massifs bien distincts. Le massif des Landes de Gascogne constitué essentiellement de pins maritimes, fortement industrialisé. Aujourd'hui beaucoup de jeunes peuplements sont présents suite aux reboisements après tempêtes. Le massif Adour-Pyrénées connaît des contraintes de mobilisation avec un fort morcellement, une topographie marquée et un manque de desserte forestière. Entre les deux, se situe le Sud Adour composé de feuillus et résineux, une région morcelée, constituée de nombreux peuplements délaissés par leurs propriétaires en raison de leur faible intérêt

économique, d'un manque de compétence sylvicole et surtout de l'absence de débouchés locaux pour valoriser la ressource existante feuillus.

En effet, ce territoire constitué à plus de 50 % de feuillus et notamment de chêne, ne compte plus aucune structure industrielle locale de transformation des feuillus. Les six scieries restantes sur le territoire ne transforment pas le feuillu. Le pin maritime est l'essence majeure utilisée par ses scieurs. Certains façonnent quelques piquets avec le robinier faux-accacia.

Dans le cadre d'un développement local et durable, il semble important de réfléchir à ce sujet. Voyant le potentiel important, notamment en feuillus, les nouvelles structures telles que BIOLACQ, par exemple, sont attirées par le massif du Sud-Adour.

La disparition du tissu industriel local se compense par une transformation qui se réalise à proximité :

- Dans le Gers et Les Pyrénées-Atlantiques pour ses essences feuillues (chêne)
- Dans les Landes et la Gironde pour les pins
- En Dordogne et du Lot-et-Garonne pour les peupliers.

Il existe également une activité d'exportation auprès de l'Espagne (pins et chênes).

Le morcellement de la forêt privée en Sud-Adour et le manque de formation des propriétaires rendent difficiles la mobilisation et la gestion des peuplements. La plupart des travaux et exploitations ne peuvent avoir lieu qu'en période estivale, ce qui constitue une contrainte supplémentaire et limite l'investissement durable des professionnels en Sud Adour.

De même, la desserte est un problème caractéristique des zones à fort morcellement. En effet, souvent, les exploitants forestiers se retrouvent confrontés à l'impossibilité de trier les bois sur place ou simplement de les sortir de la parcelle, car les chemins et les places de dépôts ont disparu. La mobilisation devient donc complexe, génère des conflits ou/et perturbe la circulation. Cela ne facilite pas non plus l'engagement des propriétaires dans la gestion de leurs forêts. La desserte forestière est un des enjeux du regroupement forestier.

De plus, la seule existence de la desserte n'est pas suffisante si elle n'est pas sécurisée. Certaines pistes ne présentent pas de danger pour le professionnel et les autres usagers, car elles sont sécurisées. En revanche, d'autres peuvent être dangereuses et nécessitent une signalisation renforcée (cf annexe 19). La restriction de tonnage peut également être un frein à la mobilisation.

L'abandon de certaines terres agricoles du Sud Adour au vu de leur topographie accidentée, de la difficulté à prélever de l'eau, de l'absence de succession, de la crise de l'élevage, de la volonté des propriétaires à ne pas louer, entraîne une déprise agricole et une augmentation de la surface forestière par boisement ou un salissement par des accrues ligneux naturelles.

### • Les atouts

Les essences présentes sur le territoire sont assez recherchées ou ont un fort potentiel. De plus dans certains secteurs, leurs qualités sont assez remarquables (secteurs de Montfort, Amou pour le chêne, SIVU des chênaies de l'Adour). Les conditions pédoclimatiques sont très favorables et permettent de produire un bois de chêne homogène et dense rapidement. Cette ressource profite d'un climat doux, ensoleillé l'été et d'une pluviométrie bien répartie. Les essences en place sur le territoire se plaisent bien et produisent un bois de qualité rapidement. Le sol permet, en règle générale, une bonne alimentation en eau et en éléments nutritifs ainsi qu'une pénétration aisée des racines.

De même, le peuplier croît rapidement et produit un bois blanc et homogène. Avec des

révolutions également courtes, le robinier fabrique un bois robuste et durable. Enfin, les propriétaires semblent de plus en plus intéressés par une meilleure valorisation de leurs boisements grâce à une aide technique indépendante venant des agents de développement de la Chambre d'Agriculture et du CRPF.

La qualité des paysages est indéniable. En effet, le maillage des espaces donne à la Chalosse un aspect différent du plateau landais ou du piémont pyrénéen. Avec le développement économique et industriel du plateau landais et de son massif de pins, on a oublié le potentiel du Sud Adour ce qui a entraîné une capitalisation sur pieds de la ressource feuillue. Le Sud Adour dispose d'une quantité de bois qui permettra d'assurer certains approvisionnements comme le Bois énergie.

Les élus du territoire souhaitent une meilleure valorisation de la forêt dont ils reconnaissent le potentiel socioéconomique. C'est ce qui a pu être observé depuis la mise en place du PDM en 2009. Cette volonté est également affichée au niveau national avec différents dispositifs financiers mis en place pour soutenir des actions de développement.

## 5. La filière Forêt - Bois

### 5.1 Acteurs de la filière en forêt privée: l'Amont

#### ➤ Les propriétaires forestiers

Les propriétaires forestiers privés sont le premier rouage de la filière puisqu'ils sont les détenteurs de la ressource. Ces acteurs ne sont en contact avec les gestionnaires, les conseillers forestiers et quelques exploitants. Ils ne connaissent pas nécessairement les attentes des transformateurs. Beaucoup ont hérité de parcelles forestières et n'ont pas les connaissances techniques nécessaires à la gestion forestière.

#### ➤ Les organismes de développement

En forêt privée, lorsque le propriétaire ne réalise pas lui-même la conduite des peuplements, il peut se faire aider par des organismes de développement qui s'occuperont de le conseiller sur la mise en place d'une sylviculture adaptée.

- **Le CRPF** (Centre Régional de la Propriété Forestière), organisme public à caractère administratif créé en 1963 à destination des propriétaires forestiers privés. Ses missions sont le développement et la vulgarisation auprès des propriétaires forestiers privés, l'agrément de documents de gestion durable, la réalisation de regroupements pour combattre le morcellement des forêts... Depuis 2004, le CRPF a mis en place en Adour-Pyrénées 4 Plans de Développement de Massif afin d'aider les propriétaires privés dans la gestion de leur forêt.

Le territoire Adour Pyrénées est placé sous la responsabilité d'un ingénieur, dont le bureau se situe à la chambre d'agriculture de Pau, un technicien départemental titulaire (uniquement sur les Pyrénées-Atlantiques) et cinq animateurs.



Photographie 7: Journée de formation aux propriétaires

- **La Chambre d'Agriculture des Landes** permet de former, d'informer et de soutenir les propriétaires dans la gestion de leurs propriétés grâce à la présence d'un conseiller forestier et à la participation à de nombreux projets multipartenariaux.

Un Groupement de Productivité Forestière animé par la Chambre d'Agriculture des Landes regroupe de nombreux propriétaires.

- **Le GPF Sud Adour (Groupement de Productivité Forestière)** créé en 1994 par la volonté de propriétaires forestiers qui considéraient que ce territoire méritait une attention particulière. L'objectif étant d'assurer la vulgarisation d'un progrès technique et économique sylvicole afin que les spécificités de ce secteur soient reconnues et que des actions concrètes soient apportées aux nombreux détenteurs de bois.

### ➤ Les organismes économiques

- **Alliance Forêts Bois**, coopérative forestière agréée Organisation de Producteurs, issue du rapprochement entre les coopératives COFOGAR, CAFSA et Forestarn en 2012. Au service de ses adhérents, les métiers de la coopérative sont le conseil forestier, les travaux sylvicoles et l'exploitation / commercialisation des bois.

De plus, grâce à sa pépinière « FORELITE », la coopérative propose à ses adhérents une gamme de plants diversifiée (résineux/feuillus) tout en leur garantissant une productivité maximale grâce aux dernières améliorations techniques et génétiques.

- **Les Associations Syndicales Libres**, sur le secteur du Sud-Adour, deux ASL ont été créées dans le but de regrouper les propriétaires pour faire des travaux et coupes en commun et pouvoir accéder à des aides publiques. Cela permet d'avoir des surfaces de travaux plus importantes pour intéresser les entrepreneurs et diminuer les coûts. De même pour les coupes de bois qui sont plus attractives, le volume mobilisé étant plus important. Le bois est alors valorisé à sa qualité optimale.

- **Plusieurs Experts Forestiers et Gestionnaires Forestiers Professionnels** sont en appui technique et mettent en place une sylviculture adaptée. Ils ont la capacité d'être maître d'œuvre pour les propriétaires et pour les regroupements forestiers.

- **Les Entrepreneurs de Travaux Forestiers** : ils réalisent les travaux et coupes en forêts. Les ETF de la Nouvelle Aquitaine sont regroupés en association depuis 2003. L'association a pour objet de fédérer les Entrepreneurs de Travaux Forestiers aquitains en leur apportant les informations et conseils nécessaires à leurs activités (social, fiscal, environnement, sécurité, technique, réglementaire...).

- **Coopérative des producteurs de Bois des Pyrénées Atlantiques**: Ses missions sont le service, l'exploitation et la commercialisation des bois. Elle a une antenne à Navarrenx (64) et peut intervenir sur les départements limitrophes.

### ➤ Les organismes syndicaux :

Les syndicats de forestiers privés ont chacun deux missions. La première est de défendre et représenter les propriétaires forestiers dans toutes les instances départementales et régionales. La seconde d'informer et conseiller ses adhérents sur la réglementation, la fiscalité et la gestion forestière.

Sur le territoire, deux syndicats sont présents :

- **Le SYSSO (Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest)** créé en 1917, rassemble sur trois départements (la Gironde, Les Landes et le Lot-et-Garonne) près de 6000 adhérents représentant plus de 65 % de la forêt privée. Il défend les intérêts des propriétaires sylviculteurs fiscaux et à ce titre des propositions sur les plans juridiques, fiscaux, financiers, sociaux, économiques et environnementaux. Les adhérents du syndicat bénéficient d'une assurance Responsabilité civile.

- **Fransylva Forêt Privée Pyrénées Adour** (Syndicat des Sylviculteurs des Pyrénées-Atlantiques) représente et défend les intérêts juridiques et fiscaux de tous les propriétaires forestiers privés. Créé en 1969, il a aujourd'hui environ 270 adhérents. Les adhérents du

syndicat bénéficiant d'une assurance Responsabilité civile. Le siège se trouve à la chambre d'agriculture de Pau.

- **Association Interprofessionnelle Forêt Bois 64** représente l'ensemble de la filière bois depuis 2014 des Pyrénées Atlantiques et du Sud-Adour. Elle regroupe les professionnels qui assurent la production et la gestion forestière, la mobilisation du bois et l'approvisionnement des entreprises, la transformation de matériau et la recherche, la prescription et commercialisation des produits bois.

- **L'Union des Sylviculteurs du Sud de l'Europe (USSE)** l'Union des Sylviculteurs du Sud de l'Europe a été créée en 1989, à l'initiative des associations de propriétaires forestiers de Galice, d'Euskadi, d'Aquitaine, de Castille et Leon, de Catalogne et du Portugal. L'USSE est en charge du développement international et de la coopération inter-régionale.

#### ➤ **Les organismes d'Etat, collectivités et autres organismes**

- **Le Conseil départemental des Landes** est doté d'une direction de l'agriculture à l'intérieur de laquelle un chargé de mission intervient sur des missions forestières et d'une élue référente. Le conseil départemental travaille en lien avec les nombreuses structures forestières du département et soutient la filière forestière. Il finance pour partie le développement de projets forestiers (Ex SYLVADOUR) et apporte des aides directes à l'amélioration des peuplements forestiers.

- **Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine** est également doté d'une direction qui s'occupe des missions forestières et d'une conseillère régionale déléguée. Son investissement est plutôt axé sur le développement, l'enseignement forestier et la recherche.

- **L'ADEME (Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)** participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aides à financer des projets et à progresser dans leurs démarches de développement durable. Depuis plusieurs années elle finance des matériels nécessaires au développement de la filière bois énergie de la région, ainsi que des actions ponctuelles tel que MOVAPRO, étude de ressource du Fumélois, étude de ressource nationale sur le bois à l'horizon 2035. Sur 2016 à 2019 elle finance les projets DYNAMIC sur les volets matériels, animation et aide aux propriétaires.

- **La DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle Aquitaine)** : contribue à définir, mettre en œuvre et suivre les politiques nationales et communautaires de développement rural, de l'aménagement et du développement durable du territoire. Les DRAAF mettent en œuvre au niveau régional les politiques de l'alimentation, de la forêt et du bois et de l'emploi dans les domaines agricole, agroalimentaire, forestier.

Chaque DRAAF comporte un service Régional de la Forêt et du Bois : **le SERFOB**. Il a la responsabilité de la mise en œuvre des orientations de la politique forestière définies à l'échelon central. Ses actions pour la forêt sont de développer la production forestière et la filière bois, de gérer les crédits publics et de veiller à l'application des lois et des règlements



liés au secteur forêt/bois et assure la mise en œuvre des politiques publiques forestières du département.

- **La DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)** autrefois appelée, DDA, DDAF, puis DDEA. Au sein de la DDTM la forêt est prise en charge par le Service Nature Forêt. Elle représente l'État au niveau départemental sous la responsabilité du Préfet.

- **Le Département de la Santé des Forêts (DSF)** : créé en 1989, il est en charge de la surveillance sanitaire des forêts. Pour assurer la protection et la qualité des forêts, le réseau de forestiers du DSF surveille les forêts, diagnostique les problèmes sylvosanitaires, aide et conseille les gestionnaires et les propriétaires. Il suit l'évolution et l'impact des ravageurs des forêts et identifie les éventuels problèmes émergents.

En région Nouvelle-Aquitaine, la mission Santé des forêts est intégrée dans l'unité Santé du végétal de la DRAAF- SRAL (Santé Régional de l'Alimentation). Elle se compose de 3 permanents dont un chef de la mission santé des forêts et deux techniciens forestiers qui apportent leur expertise aux gestionnaires forestiers. Elle s'appuie et anime un réseau de 36 correspondants observateurs. Les correspondants observateurs consacrent de 20 à 30 jours par an à l'activité santé des forêts. Ils mettent en œuvre, sur leur secteur respectif, une surveillance « sylvo-sanitaire » assurant ainsi une totale couverture des massifs forestiers de la Nouvelle-Aquitaine.

- **Les communes et leur regroupement (EPCI ou PAYS)**: au sein du Sud-Adour il existe deux Pays. Le pays Adour Landes Océanes (ALO) et le Pays Adour Chalosse Tursan (PACT). Le Pays ALO compte 4 communautés de communes et le Pays PACT en compte six.

Leur mission d'aménagement du territoire et la réglementation, joue un rôle dans la gestion et l'exploitabilité des parcelles. Par exemple, le pays Adour Landes Océanes a mis en place une charte forestière territoriale qui a permis de construire un schéma de desserte forestière.

- **L'Office National des Forêts (ONF)** : établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1964, l'ONF assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques appartenant à l'État et aux collectivités territoriales. 11% des forêts en Sud-Adour sont gérées par l'ONF.

## **5.2 Acteurs de la filière en forêt privée : l'Aval**

**L'ADEME** : elle finance des chaudières et réseaux de chaleurs alimentés au bois énergie dans la région.

➤ Les utilisateurs de bois énergie:

Ville d'implantation	Nom du projet	Consommation annuelle (tonnes)
Aire sur Adour	Caisse régional du crédit Agricole	140
Biaudos	ESAT le Colombier	
Cassen	Monsieur Lagarde	100
Dax	Collège d'Albret	150
Estibeaux	Estibeaux	
Goos	Goos	35
Oeyreluy	Lycée Hector Serres	150
Pomarez	Monsieur Guichemerre	170
Poyartin	Poyartin	40
Rivière Saas et Gourby	Rivière Saas et Gourby	20
Saint Paul Lès Dax	Collège Danielle Mitterand	97
Saint Paul Lès Dax	Collège Jean Moulin	150
Tarnos	Agriva	
Tarnos	Collège Langevin Wallon	150
Tarnos	Ephad Lucienne Montot Ponsolle	
Tarnos	Lycée professionnel Ambroise Croisat	150
Tartas	Collège Jean Rostand	150
Tartas	Tembec	242 200

Tableau 3: Les utilisateurs de bois énergie sur le Sud-Adour ; source SYDEC

A ce jour les réalisations utilisant du bois énergie sont en pleine expansion (carte des consommations des sites existants et en projets 2013 - 2014 en Aquitaine en annexe 17).

On en dénombre une vingtaine répartie sur l'ensemble de la zone Sylvadour (voir carte en annexe 18) pour une consommation annuelle représentant environ 244 000 tonnes de bois. L'entreprise TEMBEC située à Tartas étant la plus importante avec une consommation annuelle de 242 200 tonnes de bois.

Au sein des Landes, c'est 700 000 tonnes de bois.

Les combustibles (plaquettes et granulés) sont fournis par différentes entreprises: Alliance Forêt Bois (40), Ducasse énergie (64), Chalosse bioénergie (40), Lapassade (France Chêne 64), Alvéa (40), BHM Biomasse (40), DP Bois (40), Loreki (40), Rion des Bois (40), Scosse éco transformation (40), TTL (40), Euro énergie (40), LB bois (64), Pechavy (47).

Le Conseil Départemental 40 assure l'approvisionnement en bois énergie des collèges dont certains depuis plus de 30 ans.

➤ Les scieries:

Sur le secteur du Sud-Adour on dénombre aujourd'hui sept scieries contre treize en 2012 soit 50 % de perte en 5 ans. La totalité des scieries s'approvisionne dans les Landes.

Scierie	Lieux	Volume produit (m3)	Produit	Commercialisation
Scierie Gachan	Pontonx-Sur-Adour	1000 m3	Planche, charpente, Volige en Pin maritime	Particuliers et professionnels du secteur
Bédora et Cie	Pomarez	16 000 m3	Sciage Pin Maritime, Menuiserie, Traverse train, charpente, Palette, emballage. Vente grume bord de route	France, Angleterre, Irlande, Pays scandinave, Espagne
SARL Graciette	Hinx	500 m3	Terrasse en Pin Maritime Cheville, charpente et piquet en Robinier	Particuliers et professionnels du secteur
Souques et fils	Misson	6700 m3	Palette de manutention en Pin maritime, Bois de construction, Bois de Chauffage : Chêne Robinier, Châtaignier	Particuliers et professionnels du secteur
Lesperon et fils	Souprosse	15 000 m3	Bois de structure, Bois extérieur, intérieur, Menuiserie caissage en Pin Maritime	Particuliers et professionnels du secteur
Castel Palettes	Castel-Sarrazin	4000 m3	Palettes en Pin Maritime	Particuliers et professionnels de la Nouvelle Aquitaine et des régions limitrophes
<b>Total</b>		<b>43 200 m3</b>		

Tableau 4: les scieries du Sud-Adour

Historiquement, il existait de très nombreuses scieries sur le territoire pour répondre à une demande locale et rurale. Ces petites unités artisanales valorisaient les bois locaux pour des utilisations, à façon, en construction de charpente et menuiserie. Ces unités étaient

familiales et ont disparu à partir des années 70. La combinaison de l'exode rural et des crises économiques successives a occasionné la perte de la moitié d'entre elles. Les grands défrichements de l'époque ont accentué leurs disparitions en Sud Adour. La forte concurrence espagnole a également contribué à leur disparition.

Ces scieries étaient autrefois, bien réparties sur le territoire (Tilh, Louer, Benesse, Rivière, Maurin, Grenade, Montsoué, Poyartin, St Lon les Mines, St Paul 17s Dax, Sarraziet...).

L'industrie de l'ameublement (deuxième transformation) est classée dans les biens de consommation. Elle regroupe la fabrication de meubles en toutes matières : bois, métal, matière plastique et autres (rotin, osier.). Les différents produits de ce secteur sont destinés à un usage domestique, mais aussi professionnel (mobilier pour bureaux, collectivités, magasins, usines et entrepôts). Le bois constitue les deux tiers de la matière première utilisée. Concentrée dans le secteur d'Hagetmau (ancienne capitale française de la chaise), la production de chaises et de sièges était, en 2007, fortement représentée. Avec la disparition des usines Lonné et Capdevielle, deux grosses usines de meubles à Hagetmau, plus de 1700 personnes se sont retrouvées sans emploi. Le secteur de la deuxième transformation est celui qui consomme le plus de bois issu de l'importation. Pourtant, le territoire possède du bois pouvant servir à ce type d'utilisation, seulement il est mal connu et mal représenté.

Dans ce contexte, une bonne partie de la ressource est donc exportée et souvent vers l'Espagne toute proche. A tel point que l'Espagne est devenue le principal acheteur de la ressource feuillue du Sud Adour (depuis près de 40 ans) mais la crise économique récente a considérablement réduit ce marché. Cependant les scieries de régions voisines (Pyrénées-Atlantiques, Gers, Hautes-Pyrénées) viennent également s'approvisionner en chêne de qualité.

La ressource en Pin maritime est plus facilement transformée dans le secteur des Landes et de la Gironde grâce à un grand nombre d'utilisateurs, mais elle est aussi exportée vers des pays Européens tel que l'Espagne.

**La filière bois a des difficultés à suivre l'évolution de la société. Mais, elle fait vivre un grand nombre d'entreprises familiales. Elle ne pourrait exister sans les différents organismes qui la composent et qui soutiennent les propriétaires.**

**Il est important de rappeler le nombre d'emplois générés par catégorie. Pour 10.000 m3 : Bois Œuvre : 10 emplois, Bois Industrie: 3 emplois, Bois Energie : 0,5 emplois (source DRAAF et Conseil Départemental auprès des industries landaise en 2015).**

## 6. La ressource et sa mobilisation

### 6.1 La ressource

Suite à une étude financée par l'ADEME, l'IGN et COPACEL "Disponibilités forestières pour l'énergie et les matériaux à l'horizon 2035 en ex Aquitaine" on peut estimer précisément les volumes de bois exploitables à l'échéance 2035.

Les disponibilités en bois ont été calculées avec un modèle adapté aux données de l'inventaire forestier national réalisé par l'IGN et selon deux scénarios.

Le scénario ci-dessous est celui d'une "sylviculture constante" calculé à partir des coupes observées actuellement. Il simule le maintien des pratiques actuelles de gestion pendant les vingt prochaines années.

Les volumes inexploitable pour des raisons physiques, environnementales ou économiques sont retranchés de la disponibilité brute afin d'obtenir la disponibilité Technico-Économique, dans laquelle les prélèvements actuels sont réalisés.

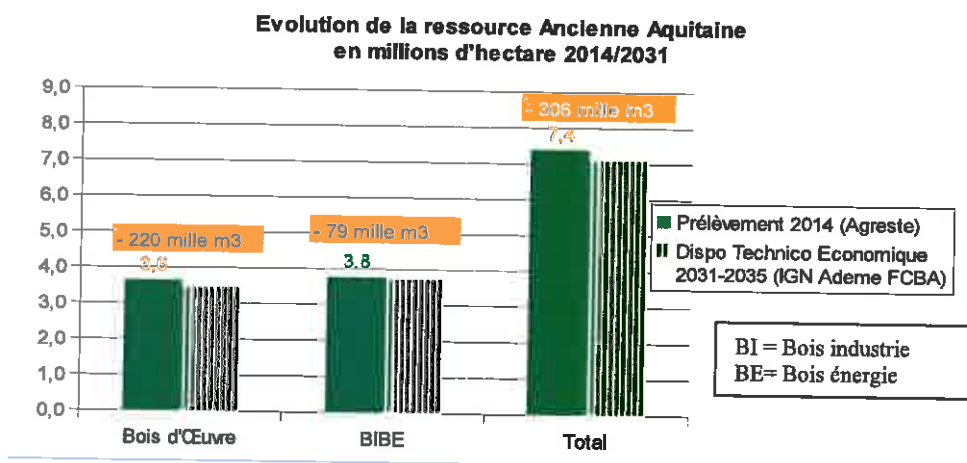


Figure 10 : Évolution de la ressource ancienne Aquitaine; source Agreste, Ademe, Ign, Copacel. <http://www.ademe.fr/disponibilites-forestieres-lenergie-materiaux-a-lhorizon-2035>.

### 6.2 La mobilisation

La mobilisation au sein du Sud-Adour n'est pas évidente pour plusieurs raisons. La topographie accidentée ainsi que la portance des sols ne permet pas toujours des interventions mécanisées. Les délais d'exploitation sont plutôt courts dû aux hivers pluvieux et doivent coïncider avec les saisons de semences et ramassage en agriculture.

De plus, les dessertes ne sont que rarement présentes au sein des forêts. Sur le territoire, il existe des pistes pour accéder aux champs et aux palombières qui sont quelques fois situées entre les forêts ; ceci peut permettre d'accéder aux bois. Mais à l'intérieur des bois les pistes sont insuffisantes. De plus, les chemins ruraux abandonnés ne sont plus adaptés au gabarit des engins.

Le manque de desserte adaptée entraîne un coût d'exploitation plus élevé pour le propriétaire. Le territoire est extrêmement morcelé ; or, si les propriétaires ne se regroupent pas, les entreprises d'exploitation ne se déplaceront pas pour une petite surface et le coût des travaux sera trop important pour un seul détenteur. *Annexes 19 - 20 - 21- 22 - 23 – 24 : Place de dépôt ; piste empierrées sécurisées/non sécurisées sur la zone d'étude ; qualification du*

*réseau de desserte forestière ; Densité de chemin de débardage par secteur ; Surface de forêt accessible suivant les conditions d'accès.*

### 6.3 Les entrepreneurs de travaux forestiers de la Nouvelle Aquitaine

#### ➤ Nombre d'ETF sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine

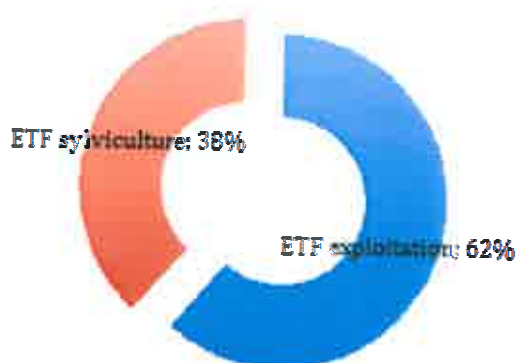


Figure 11: Pourcentage du nombre d'ETF; source association des ETF de la nouvelle Aquitaine

Sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine, nous recensons 112 Entreprises de Travaux Forestiers affiliées à l'association des ETF, dont 69 en exploitation et 43 en sylviculture.

#### ➤ Entreprises de Travaux Forestiers en sylviculture sur la région Nouvelle Aquitaine

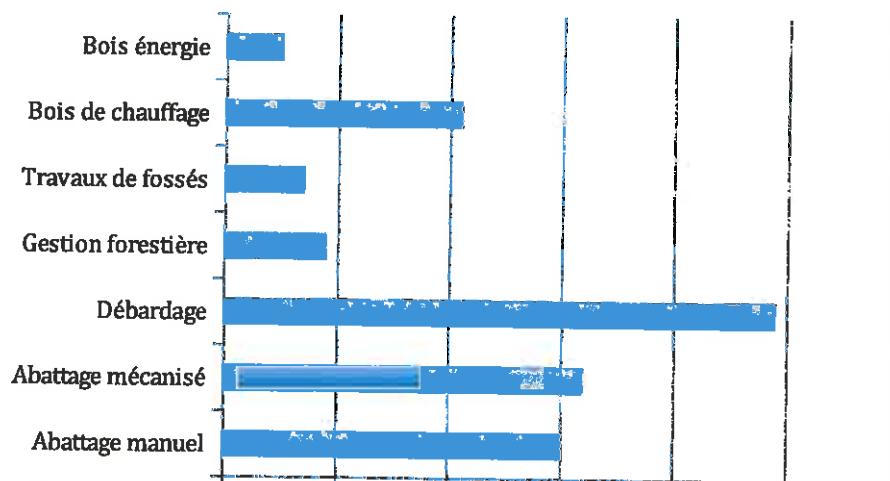


Figure 12: Pourcentage d'ETF en sylviculture sur le territoire: source association des ETF de la Nouvelle Aquitaine

La majorité des ETF cumulent plusieurs activités. Nous recensons 30 ETF qui réalisent des travaux en sylviculture mécanisée, 17 en sylviculture manuelle, 19 en reboisement et 14 sont en capacité de fournir des graines et plants lors de leurs prestations.

➤ **Entreprises de travaux forestiers en exploitation sur la région Nouvelle Aquitaine**

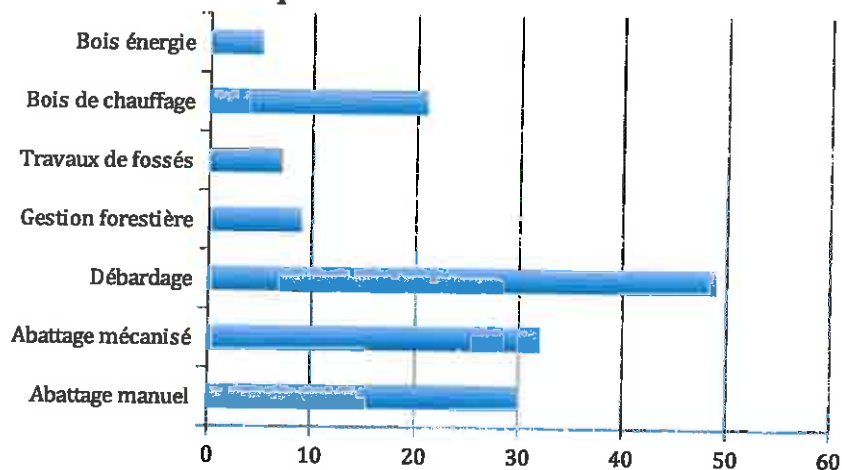


Figure 13: Pourcentage d'ETF en travaux forestiers sur le territoire; source association des ETF de la Nouvelle Aquitaine

32 entreprises réalisent des travaux d'abattage mécanisé, 30 des travaux d'abattage manuel, 49 des travaux de débardage. 9 entreprises de travaux forestiers font de la gestion forestière. 26 entreprises sont spécialisées dans les travaux de bois de chauffage et bois énergie.

Pour plus d'information sur les ETF et pour visualiser les structures existantes au sein des différents territoires d'Aquitaine, l'association a créé un site : <http://www.etf-aquitaine.org/>.

➤ **Parc Machine**

Une enquête machine a été réalisée en 2013 par l'Association des ETF auprès de 269 entreprises de travaux forestiers de la région ex-Aquitaine. Les chiffres ci-dessous sont extraits de cette enquête pour le massif Landes de Gascogne. Compte tenu de l'ancienneté de cette étude, ces chiffres ont probablement évolué.

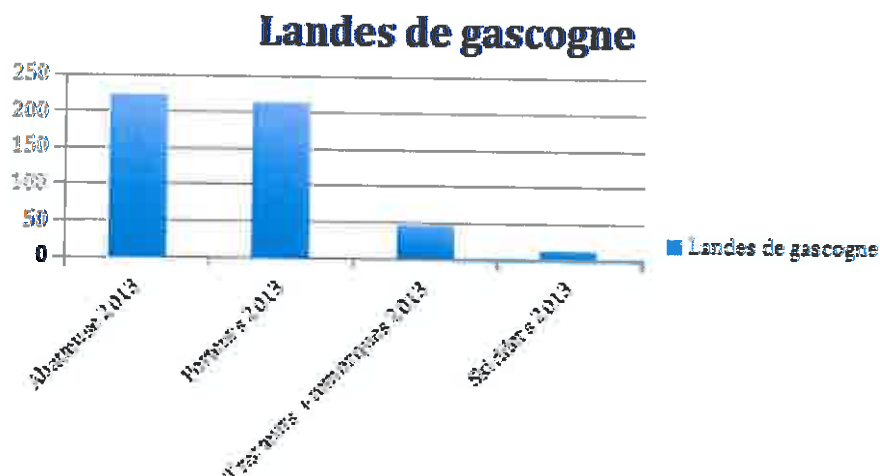
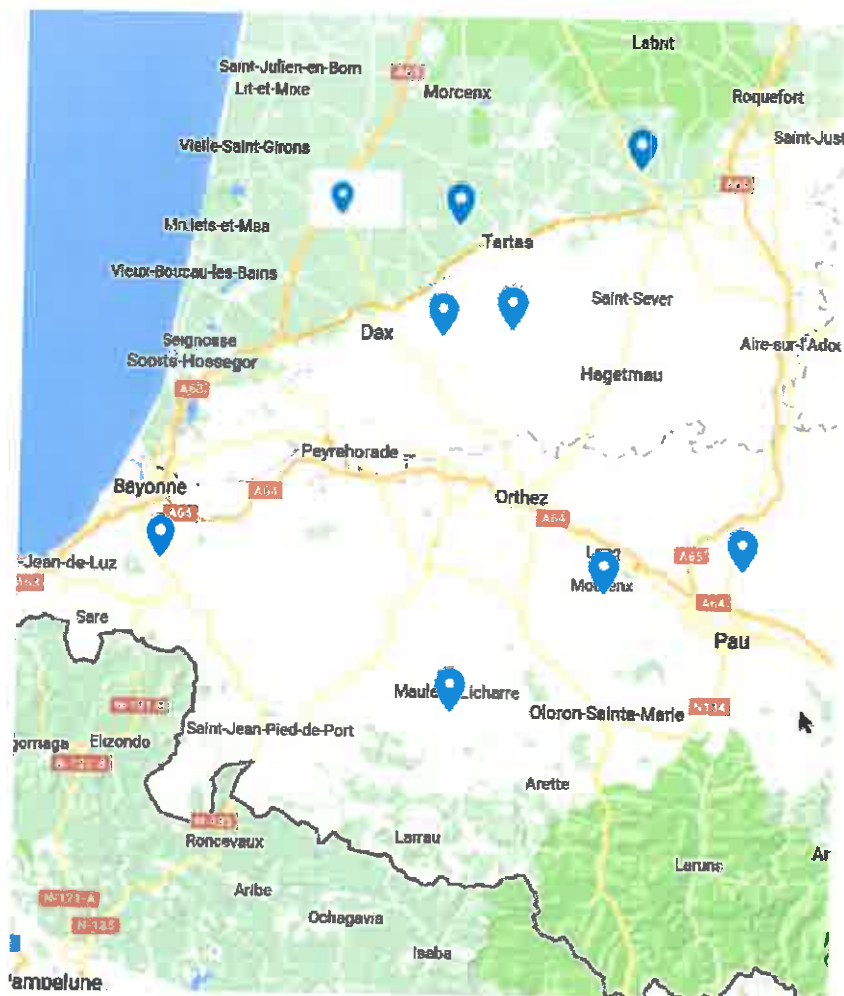


Figure 14 ; Les machines sur le massif des Landes de Gascogne en 2013 ; source Association des ETF de la nouvelle Aquitaine

On comptabilise 223 abatteuses, 213 porteurs, 46 tracteurs et remorques et 12 skidders sur le massif des Landes de Gascogne. On observe une augmentation matérielle de +12% du parc machines sur le massif par rapport à 2008.

### Les ETF intéressées par Sylv'Adour



Suite à une consultation, 8 entreprises ont souhaité être recensées pour participer aux travaux réalisés dans le cadre de l'A.M.I Sylv'adour. (cf. Tableau coordonnées ETF)

Nom des entreprises	Lieu siège social
Pépinières Environnement	Serres Castet (64)
Planfor	Uchacq et Parentis (40)
EURL Pie Gilles	Gotein Libarrenx (64)
Terrassement Landes Services	Lahosse (40)
Stephane Bats	Lesgor (40)
Cabinet Forestier Restoy	Lahourcade (64)
EURL Aquitaine Travaux Aquatique	Ustaritz (64)
Agostinho De Oliveira Rodrigues	Hinx (40)
Entreprise Sylgéco	Castets (40)

Tableau 5: Les ETF intéressées par Sylv'Adour



## 7. Conclusion

Le Sud-Adour présente des types de peuplements et des essences variées. La diversité des stations et le climat sont favorables à une bonne productivité. Le manque de gestion sylvicole de la part des propriétaires privés entraîne un volume de bois sur pied important au sein des parcelles. Les qualités des bois sont variables.

Les utilisateurs de bois énergie augmentent sur le secteur, tandis que les bois feuillus sont souvent exportés chez les scieurs des régions voisines et des fois même à l'étranger à cause d'une disparition des entreprises locales de transformations feuillues.

Le territoire connaît des difficultés de mobilisation dû à un fort morcellement, des sols peu portants, un manque de desserte forestière, mais aussi des délais d'exploitation au détriment de l'agriculture locale, de la période de chasse à la palombe et à des hivers pluvieux. Seuls 15 à 20% de l'accroissement courant des forêts sont récoltés annuellement et on note le développement de friches agricoles sur les terres en déprise.

De même de forts enjeux environnementaux et paysagers occupent le Sud-Adour (près de 7% du territoire sous zonage NATURA 2000). Ces différentes particularités seront prises en compte dans la gestion des forêts et lors des exploitations menées dans le cadre du programme.

Sylv'Adour va permettre aux propriétaires de bénéficier d'une aide financière pour l'amélioration des peuplements et la mobilisation de bois notamment pour approvisionner les chaudières locales.

En raison d'un massif difficile à exploiter, morcelé et peu accessible, une part des peuplements est en impasse sylvicole avec des bois vieillissants ou dégradés. Sur ces parcelles, grâce au projet Sylv'Adour, une remise en production pourra être opérée tout en garantissant une gestion durable des peuplements. Sur certains peuplements un enrichissement pourra garantir une production de bois de qualité sans une transformation totale. Cette technique permet d'enrichir un taillis simple ou un mélange futaie et taillis pauvre par plantation en bandes d'essences adaptées.

Les actions portant également sur l'amélioration de la desserte, avec la création de places de dépôts en forêt, les peuplements améliorés disposeront ainsi des infrastructures indispensables pour une sylviculture dynamique. En effet, la gestion forestière et l'accessibilité aux parcelles sont des critères essentiels pour permettre les différents travaux nécessaires à la production de bois adaptés aux besoins de la filière locale.

Pour lutter contre le morcellement, la mobilisation des propriétaires est un enjeu majeur. Pour permettre une faisabilité économique et technique des chantiers, les parcelles devront être regroupées. Le travail de proximité va aider les propriétaires et les professionnels à réaliser des chantiers économiquement viables. Le regroupement des propriétaires et donc des parcelles forestières, pourra permettre de tester la mise en place d'un nouvel outil promis par la Loi de modernisation agricole, le Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental Forestier (GIEEF).

Vous trouverez ci-dessous les opérations éligibles dans le programme Sylv'Adour.

## **Renouvellement des peuplements existants :**

### **• Conversion de peuplements forestiers par régénération naturelle :**

1. Relevé de couvert
2. Travaux préparatoires à la régénération naturelle (incluant des travaux pour maîtriser la végétation concurrente, des travaux du sol, ainsi que le traitement des rémanents d'exploitation).
3. Entretien de la régénération naturelle
4. Ouverture et entretien d'un cloisonnement fonctionnel (sauf si la pente est supérieure à 30 %)
5. Achat et mise en place des plants en complément de la régénération naturelle
6. Dépenses de protection contre le gibier dans la limite de 30 % du montant hors taxe des travaux principaux (Les aides aux protections contre le gibier ne peuvent être accordées que lorsque la propriété forestière concernée dispose d'un plan de chasse et que celui-ci est réalisé.).

### **• Transformation de peuplements forestiers par plantation :**

1. Travaux préparatoires à la régénération artificielle (incluant des travaux pour maîtriser la végétation concurrente, des travaux du sol, ainsi que le traitement des rémanents d'exploitation)
2. Achat et mise en place des plants d'essence « objectif » et, éventuellement, à titre de diversification. (Les essences « objectifs » sont celles qui sont implantées avec pour but de récolter du bois d'œuvre à l'issue d'une révolution complète. Les essences de diversification sont implantées pour servir de gainage aux plants d'essences « objectifs » ou pour varier les essences au sein du peuplement.)
3. Entretien de la régénération artificielle
4. Entretien d'un cloisonnement fonctionnel (sauf si la pente est supérieure à 30 %)
5. Dépenses de protection contre le gibier dans la limite de 30 % du montant hors taxe des travaux principaux.

## **Amélioration de peuplements existants :**

- Désignation de tiges d'avenir
- Marquage en abandon d'une éclaircie au profit des tiges d'avenir
- Détourage et éclaircie de taillis

- Ouverture et entretien d'un cloisonnement fonctionnel (sauf si la pente est supérieure à 30 %).

**Ne sont pas éligibles :**

- La mise en place de taillis à courte rotation pour la production énergétique (le peuplement « objectif » de ces aides est la futaie et l'amélioration qualitative et quantitative de la production de bois d'œuvre)
- Le dépressage et l'élagage
- Le renouvellement des peuplements qui sont déjà à l'état de futaie, sauf si le peuplement initial est une futaie dépérissante.